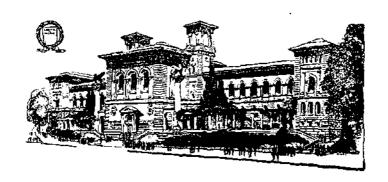
UNIVERSITE DE LAUSANNE

(ACADEMIE' DE MDXXXVII-MDCCCXC)



PROGRAMME DES COURS

DΠ

SEMESTRE D'HIVER 1946-47

Ouverture: 15 octobre 1946 - Clôture: 20 mars 1947

LAUSANNE
IMPRIMERIM FLUCKIGER & cic/cité, 3

1946

TÉLÉPHONES

Palais de Rumine	
Secrétariat. 20031 et a Concierge	2 00 32 2 83 28 2 83 35 2 83 37 2 83 36 2 83 38
Cité	
Secrétariats des Facultés et Ecoles	2 09 21
Faculté de médecine	
Ecole de médecine	2 83 32 2 09 41 2 09 41 2 80 99 2 85 53 3 77 71
Policlinique	
Direction Laboratoire de chimie physique Laboratoire de bactériologie Laboratoire d'analyse des denrées	2 85 48 2 00 10 2 85 62 2 85 51
Ecole d'ingénieurs et Ecole d'architecture	
Administration et concierge Atelier mécanique Lab. de machines hydraul. et thermiq. Lab. de mécanique gén. et de statique Lab. d'essai des matériaux Lab. d'électrotechnique Lab. d'hydraulique et de géotechnique Lab. de chimie physique et industrielle.	2 83 40 2 83 40 2 83 40 2 83 29 2 61 21 2 83 41
Société académique vaudoise	2 83 31

Oeuvre universitaire en faveur de l'Université de Caen : compte de chèques postaux II. 12309.

Tout étudiant

· devrait

au moment où il reçoit son diplôme de fin d'études devenir membre de la

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE VAUDOISE

fondée à Lausanne le 17 mai 1890 pour entourer notre Université d'une atmosphère de sympathie et seconder ses efforts.

Il témoignerait ainsi de manière utile la reconnaissance qu'il porte à son Alma Mater.

Cotisation annuelle: Fr. 5 .--

On peut se procurer statuts et formulaires d'adhésion au Secrétariat de l'Université et auprès du concierge du Palais de Rumine.

Le Chanceller.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

(ACADÉMIE DE MDXXXVII-MDCCCXC)

PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1946-47

Ouverture: 15 octobre 1946 - Clôture: 20 mars 1947



LAUSANNE IMPRIMERIE FLUCKIGER & C¹⁶, CITÉ 3

1946

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

DU CANTON DE VAUD

Chef du Département: M. EDMOND JAQUET, Conseiller d'Etat.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Recteur: M. MEYLAN, Henri, professeur ordinaire,

Belles Roches A (31172).

Prorecteur: M. Rosselet, Alfred, professeur ordinaire,

av. du Léman 51 (25161).

Chancelier: M. BONNARD, Georges, professeur ordinaire

Pully, av. de Lavaux 41 (26473).

Secrétariat de l'Université. Palais de Rumine.

Mme Sallaz, Juliette, secrétaire-caissière,

Bd de Grancy 5 (3 45 43).

Mlle LAVANCHY, Marie, secrétaire-adjointe.

Lutry, place des Halles 2 (3 13 07).

M. RICHARD, André, huissier de l'Université,

Le Mont s. Lausanne (30243).

Secrétariat des Facultés de théologie, droit et lettres Ancienne Académie, salle X.

Mlie Bonnard, Antoinette, secrétaire-dactylographe, ch. des Allières 10.

Secrétariat de l'Ecole des hautes études commerciales Place de la Cathédrale 5.

Mlle Mermoud, Gisèle, secrétaire-dactylographe, av. de Morges 117 (2 32 05).

Secrétariat de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne. Beauragarà.

M. CHAMPRENAUD, Georges, chargé de cours, secrétaire, Pully, av. du Collège 33 (24936).

Mlle Menzel, Agnès, secrétaire-dactylographe,

Pully, av. des Roses 11 (2 96 99).

Mlle Schauenberg, Janine, secrétaire-dactylographe, Le Day, Vallorbe (8 42 25).

Les numéros entre parenthèses sont ceux des téléphones privés.

DOYENS ET DIRECTEURS

I. FACULTÉS

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. GRIN, Edmond, prof. ord., ch. de Meillerie 4 (3 28 43).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. Fleury, Jean, prof. ord., av. de Mon Repos 2 (3 12 23).

Président de l'Ecole des sciences sociales et politiques

M. SECRÉTAN, Jacques, prof. extr., rue du Lion d'or 2 (2 18 44).

Directeur de l'Ecole des hautes études commerciales

M. Chuaro, Jules, prof. extr., place de la Cathédrale 5 (2 09 21).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. DECKER, Pierre, prof. ord., av. de Rumine 31 (2 34 00).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

M. Junob, prof. extr., av. Victor Ruffy 16 (2 21 03).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. PERRIER, Albert, prof. ord., Le Crêt, ch. du Levant (2.78.15).

Directeur de l'Ecole de pharmacie

M. Meller, Rodolphe, prof. extr., Ecole de chimie et de physique.

II. ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

DIRECTEUR

M. Stucky, Alfred, prof. ord., ch. du Languedoc 28 (2 18 48).

Les heures de réception du recteur, du chanceller, des doyens et des directeurs sont affichées au secrétariet et dans tous les hâtiments universitaires.

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS FÉDÉRALES D'EXAMENS

Maturité: M. le D. A. Hartmann, Sternenbergerst. 10, Bâle. Examens de médecine: M. P. Reinbold, rue du Midi 3, Lausanne. Examens de géomètres: M. F. C. Barschlin, Zollikon, Dammstrasse 25.

CORPS PROFESSORAL

PROFESSEURS HONORAIRES

į

MM. ARMINJON, Pierre, Genève. BARRAUD, Albert, Lausanne. BIERMANN, Charles, Lausanne. CHAMOREL, Gabriel, Lausanne. Deluz, Auguste, Lausanne. DEMIÉVILLE, Paul, Lausanne. Dumas, Gustave, Lausanne. Golar, Emile, Lausanne. Guex, Robert, Lausanne. LARGUIER DES BANCELS, Jean, Lausanne. LUGEON, Maurice, Lausanne. MERCANTON, Paul-Louis, Lausanne. MERCIER, André, Lausanne. More, Léon, Pully. MURET, Maurice, Lausanne. OLIVIER, Frank, Lausanne. PASCHOUD, Maurice, Berne. PAUTRIER, Lucien, Strasbourg. Preisic, Henri, Genève. REINBOLD Paul, Lausanne. REYMOND, Arnold, Pully. ROLLIER, Auguste, Leysin. Spiro, Jean, Lausanne. STRZYZOWSKI, Casimir, Lausanne. TAILLIENS, Jules, Lausanne. TAVERNEY, Adrien, Lausanne. VALLETTE, Paul, Paris. WILCZER, Ernest, Lausanne.

PROFESSEURS

MM. Aedischea, Paul, prof. ord., av. de Jurigoz 10 (3 12 43).
Ansermer, Auguste, prof. extr., La Tour-de-Peilz,
Les Glycines (5 15 85).

BAGHMANN, Walter, prof. extr., ch. Engène Grasset 8 (355 97).

Bischoff, Mare, prof. ord., Pully, La Lumière, Château Sec (2 92 13).

BLANC, Charles, prof. extr., ch. de Montolivet 28 (3 62 72). BOHNENBLUST, Gottfried, prof. ord., Genève, av. des Vollandes 2 (4 41 61).

MM. Bolle, Léon, prof. extr., Genève, av. de Riant Pare 25 (2 44 20).

BOLOMEY, Jean, prof. extr., av. de l'Eglantine 15 (29668). BONNARD, André, prof. ord., ch. du Levant 39 (22360). BONNARD, Georges, prof. ord., Pully, av. de Lavaux 41 (26473).

Bonle, Henri, prof. ord., av. Ch. Secrétan 16 (32408). Bonnand, Marcel, prof. extr., av. de l'Eglise anglaise 20 (32450).

Bourquin, Maurice, prof. extr., av. du 16 Mai 92 (3 11 69). Boven, William, prof. extr., av. de la Gare 2 (2 58 38). Bovy, Adrien, prof. extr., route des Cliniques 15, Fribourg (2 37 97).

BRAY, René, prof. ord., av. Verdeil 9 (3 14 79)
BRIDEL, Marcel, prof. ord., av. Agassiz 2 (2 97 85).
BURNIER, Edouard, prof. extr., rue d'Etraz 16 (3 44 25).
CAVIN, Pierre, prof. extr., av. de Chailly 60 (2 37 30).
CHAPUIS, Paul, prof. extr., ch. du Levant 27 (2 75 08).
CUUARD, Jules, prof. extr., av. du Tribunal Fédéral 23 (2 44 56).

COLLART, Paul, prof. extr., La Vigie s/ Cologny (Genève) route de la Capite 109 (8 22 23).

COLOMBI, Charles, prof. ord., ch. de Bellevue 6 (22812). COSANDEX, Florian, prof. ord., ch. de Chandolin, La Chandoline (33952).

DECKER, Pierre, prof. ord., av. de Rumine 31 (2 34 00). DEMOLE, Victor, prof. extr., Riehen près Bâle, Burgstrasse 21.

DÉVERIN, Louis, prof. ord., av. de Béthusy 36 (33027). DUMAS, Antoine, prof. extr., ch. des Charmilles 9 (28180). ECKMANN, Beno, prof. extr., av. de Montchoisi 8 (28360). FATH, Arthur, prof. extr., av. Juste Olivier 3 (24645). FAVEZ, Henri, prof. extr., Renens, Château sur Roche (39258).

FLATT, Robert, prof. ord., ch. de la Joliette 5 (2 14 40). FLEISCU, Alfred, prof. ord., Institut de physiologie (3 25 59). FLEURY, Jean, prof. ord., av. de Mon Repos 2 (3 12 23). FREYMOND, Jacques, prof. extr., av. Ch. Secrétan 20 (2 87 22).

CAGNEBIN, Elie, prof. ord., rue César Roux 24 (2 27 29). GILLIARD, Pierre, prof. extr., Chailly, ch. de la Rosière, La Correntennaz (2 55 67).

GIRARDET, André, prof. extr., ch. du Moléson 4 (2 42 13). GOLDSTEIN, Henri, prof. ord., Del Rio, ch. de Chissiez (2 66 83).

Gain, Edmond, prof. ord., ch. de Meillerie 4 (3 28 43). Guisan, François, prof. ord., av. Ch. Secrétan 30 (2 25 84).

MM. GUISAN, Gilbert, prof. extr., av. de Rumine 35 (37135).
HAENNY, Charles, prof. extr., av. de Rumine 53 (38543).
HAUDUROY, Paul, prof. extr., rue César Roux 19 (28562).
HEGG, Louis, prof. extr., Pully, ch. Val-d'Or, villa Ittis (23917).

Hübner, Fritz, prof. extr., Berne, Palais fédéral, aile nord.

Jaeger, Hubert, prof. extr., Hôpital cantonal.

Jaccottet, Maurice, prof. extr., av. Rumine 4 (25535). Jequier, Charlie, prof. extr., Pully, ch. de la Rochettaz (25919).

JULILARD, Ernest, prof. ord., av. de Béthusy 51 (2 56 28). JUNOD, Louis, prof. extr., av. Victor Ruffy 16 (2 21 03). LANDAU, Eber, prof. ord., av. du Tribunal Fédéral 2 (3 39 42).

MAILLEFER, Arthur, prof. extr., av. de Montagibert 22 (2 97 30).

MARCHAND, Jules, prof. ord., av. de Chailly 28.

MASSON, Charles, prof. ord., ch. du Devin 23 (33338).

MATTHEY, Robert, prof. ord., av. de Cour, villa Hélène.

MELLET, Rodolphe, prof. extr., La Rosiaz, Val Vert.

MERCIER, Robert, prof. ord., ch. du Grey 1 (35396).

MEXLAN, Philippe, prof. ord., av. de Florimont 14 (26521).

MEYLAN, Henri, prof. ord., Belles Roches A (31172).

MEYLAN, Louis, prof. extr., Mont Chervet s/ Puidoux (58216).

MICHAUD, Louis, prof. ord., Richemont, rue du Petit Chêne 18 (2 43 79).

MIEVILLE, Henri, prof. extr., ch. du Devin 21 (26944). NICOD, Jean-Louis, prof. ord., bd de Grancy 7 (31130). OGUEY, Pierre, prof. extr., av. Verdeil 9 (32216). ONDE, Henri, prof. extr., av. de l'Elysée 13 (32345). OULES, Firmin, prof. extr., av. Charles Secrétan 7.

Outlianoff, Nicolas, prof. ord., av. de Mon Repos 22 (2 14 95).

Panchaud, François, prof. extr., place Chauderon 27 (3 67 66).

Paris, Adrien, prof. ord., Petit Beaulieu 4 (2 46 92).
Perret, Charles, prof. extr., Clarens, Pré Boisé (6 21 53).
Perrier, Albert, prof. ord., ch. du Levant, Le Orêt (2 78 15).

Piaget, Jean, prof. ord., Pinchat sur Carouge (Genève), ch. sur Rang 7 (5 56 77).

Pidoux, Georges, prof. extr., Ferreyres près La Sarraz (86198).

Popose, Nicolas, prof. ord., av. Ch. Secrétan 32 (29934). RATHGEB, Charles, prof. extr., av. du Léman 6 (29921).

MM. DE RHAM, Georges, prof. ord., av. Bergières 7 (2 29 74).
RIESE, Otto, prof. extr., Pully, av. du 16 Mai, villa Rhodania (3 51 83).

ROCHAT, Rodolphe, prof. ord., av. de Rumine 36 (26335). ROSSELET, Alfred, prof. ord., av. du Léman 51 (25161). Schiess, Edouard, prof. extr., Pully, La Petite Rosiaz (25253).

SECRÉTAN, Jacques, rue du Lion d'Or 2 (21844).

SECRETAN, Roger, prof. ord., av. des Alpes 30 (29527).

STECH, Hans, prof. ord., asile de Cery (3 77 71).

STENGELIN, Jean, prof. extr., Cologny (Genève), 21 route de Vandœuvres (5 44 62).

STREIFF, Bernardo, prof. extr., av. de Jurigoz, La Marne (28312).

STUCKY, Alfred, prof. ord., ch. du Languedoc 28 (2 18 48). TAILLENS, Jean-Pierre, prof. extr., Montbenon 2 (2 21 10). THELIN, Marc-Henri, prof. extr., av. d'Ouchy 55 (2 26 30).

TSCHUMI, Jean, prof. extr., bd de Grancy 7 (3 84 77). URECH, Auguste, prof. extr., Berne, Mottastr. 33.

VAN BERCHEM, Denis, prof. extr., av. du Tribunal Fédéral 27 (36936).

Vannorri, Alfredo, prof. ord., ch. du Languedoc 30

(3 50 25). v 1 (2 78 09)

VULLIET, Maurice, prof. extr., Bd de Grancy 1 (27809). ZWARLEN, Henri, prof. extr., av. des Bergières 39 (32127).

CHARGÉS DE COURS

MM. ARCARI, Paolo, Fribourg, rue St-Pierre 16 (23178).

DE BEAUMONT, Jacques, av. de Mon Repos 18 (34063).

RÉQUELIN, Raoul, av. Ruchonnet 20 (34532).

BERTUSI, Adolphe, rue du Petit Chêne 23 (27964).

BONNARD, Daniel, Pully, ch. du Château Sec, La Gloriette (32764).

BOVET, Lucien, ch. du Languedoc 16 (2 49 56). BUCHER, Frédéric, ch. des Allinges 12 (2 54 61). BURNAND, René, av. de Jaman 16 (2 46 56). CHAMPRENAUD, Georges, Pully, av. du Collège 38 (2 49 36).

CHAVAN, Paul, Morges, Ecole de Marcelin (72451). CHENAUX, Antoine, La Rosiaz, ch. du Vallon (32553). CHENAUX, Fernand, Pully, av. des Cerisiers, La Cerisaie (26832).

CHUARD, Jean, rue Centrale 5 (3 48 80).

DERRON, Maurice, ch. de Montolivet 1.

FALCONNIER, Alfred, Nyon, rue de Rive 24 (9 50 34).

MM. FAVEZ, Charles, ch. des Fleurettes 10 (3 79 18). FLATTET, Guy, av. Juste Olivier 11 (20664). FROIDEVAUX, Henri, ch. de la Métairie 13. GERMOND, Henri, Echallens (4 12 48). GEX, Maurice, Haute Combe, La Rosiaz (2 32 03). Golar, Jean, rue du Valentin 46 (3 45 28). Goldschmid, Edgar, ch. de l'Elysée 6 (29498). JACCARD, Pierre, av. de Collonges 5 (2 72 99). JEQUIER-Doce, Edouard, av. de Béthusy 69 (3 45 57). Mile Kousmine, Tatiana, rue Ste-Beuve 7 (31312). MM. MAGNIN, Oscar, Orbe (5 103). MAURIS, Edouard, Pully, ch. de Verney 5 (37878). PETITIERRE, Blaise, av. Verdeil 2 (3 63 72). PILET, Alexandre, ch. des Fauconnières 3 (3 32 82). Pior, Robert, ch. de Bon Abri, La Chapotanne (28495). REGAMEY, Constantin, ch. de Mornex 11. REGAMEY, Pierre, av. du Temple, Les Mayens (3 61 85). STUECKELBERG, Ernest, Chêne-Bougeries (Genève), ch. du Vallon 8 (4 27 59). Tiency, Georges, Genève, av. de Riant-Parc 11 (25780). TSCHAPPAT, Charles, av. Ste-Luce 12 (37932). Turin, Paul. La Tour de Peilz, 46, av. de Sully (5 12 73). VILLARD, Louis, Clarens, rue du Lac 4 (6 34 34).

PRIVAT DOCENTS

M. Aubert, Daniel, ch. du Trabandan, La Combe (35505). Mme Baric, Lydia, av. du Tribunal fédéral 25. MM. Benoit, Roger, Directeur des Abattoirs (24986). BENDEL, Louis, Lucerne, Alpenquai 103 (245 59). Bersier, Arnold, La Rosiaz, ch. du Grillon (3 34 85). BIAUDET, Jean-Charles, av. Ste-Luce 16 (26616). Bonjour, Adrien, Vevey, rte de St-Légier 37. BRUNSCHWEILER, Hermann, pl. St-François 5 (2 33 00). CHAPUIS, Marc, av. Ch. Secrétan 22 (2 26 85). Delachaux, Armand, av. de Rumine 45 (35100). DÉNÉRÉAZ, Alexandre, av. des Alpes 10 (3 45 33). FAES, Henri, av. Dapples 1 (28168). FEISSLY, Robert, clinique La Pensée, ch. de Beau-Rivage (23661).FREUDWEILER, Roger, av. des Peupliers, Clair Val (34147).GALLAY, René, ch. de Bochardon 5. Georgesco, Valentin, Hôtel Carlton (28905). GILLIERON, Charles, av. du Tribunal fédéral 2 (36550). GONIN, René, av. de Rumine 6 (24524).

MM. Hemmeler, Guido, av. Victor Ruffy 11 (31420).

Jéquier, Michel, Vennes, av. de Crousaz (27186).

Joyet, Gustave, Les Allières, ch. des Lys 1 (37003).

Lehrmann, Chanan, Fribourg, av. de Rome 9.

Mahaim, Ivan, av. de Rumine 70 (27756).

Masnata, Albert, av. de Montchoisi 14 (23022).

Messerli, Francis, ch. des Bains, villa Helios (24666).

DE Meuron, Etienne, rue du Lion d'Or 6 (25325).

Morin, Jean, Leysin, Chalet Chessex (62367).

Pensa, Marlo, av. de l'Eglantine 22 (26551).

Perrochon, Henri, Payerne (62109).

Petitpfierre, Claude, ch. de Mont Paisible, Mont Paisible (33283).

Posternar, Théodore, pl. de la Riponne 1. RIVIER, André, Petit Denantou (2 22 55). Schertenleib, Charles, ch. du Treyblane 6 (2 29 72). Schneiter, Paul, av. Tissot 14 (3 69 44). Vapey, Félix, av. du Mont d'Or 35 (2 75 54).

LECTEURS

MM. ARBEX-GUSI, Angel, Genève, rue Beaumont 9 (5 15 07).

BERGER, René, La Petite Chablière, Vailombreuse (3 80 47).

HEDINGER, Paul, av. des Mousquines 38 (2 31 16).

RAPIN, René, La Rosiaz, bd de la Forêt 10 (2 26 67).

BOVEY, René, assistant, Quartier de la Violette 6 (28353). CHAPUIS, Olivier, assistant, av. de la Gare 2 (24024). PERRET, Jean-Louis, assistant, Lutry, Le Voisinand (38464).

Maître de sport

M. BUCHER, Constant, av. de Riant Mont 14 (25978).

Préparateur-dessinateur

attaché aux Facultés de médecine et des sciences.

M. Colin, Francis, rue du Marterey 5.

LAURÉATS DE L'UNIVERSITÉ

Ont été proclamés lauréats de l'Université à la séance des concours du 7 mars 1946:

M. Marcel Sorba, médecin fédéral.

M. Florian VERREY, médecin fédéral.

DISPOSITIONS PRINCIPALES

CONCERNANT LES ÉTUDIANTS ET LES AUDITEURS A L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE.

N. B. — Pour de plus amples renseignements, voir le Règlement général de l'Université, prix: Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

A. ÉTUDIANTS

I. Immatriculation.

Conditions générales.

L'immatriculation ne confère pas par ellemême le droit de se présenter aux examens de grades. Pour pouvoir s'y présenter le candidat doit satisfaire aux exigeuces particulières de la Faculté ou de l'Ecole intéressée. Voir les indications données en tête du programme des cours de chaque Faculté et Ecole.

Pour pouvoir être immatriculé, il faut être porteur d'un titre admis par la Commission fédérale de maturité, ou d'un titre jugé équivalent par le Chancelier de l'Université.

Les étrangers doivent en outre obtenir de l'autorité de police compétente un permis de domicile régulier.

Les étudiants exmatriculés d'une autre université sont admis de droit dans celle de Lausanne.

Formalités à remplir.

Pour être immatriculé, l'étudiant doit se présenter personnellement au Secrétariat de l'Université, entre le 15 et le 31 juillet, ou entre le 1st septembre et le 10 novembre au semestre d'hiver, entre le 15 mars et le 8 mai au semestre d'été.

Il dépose sa demande par écrit en se servant d'une formule spéciale, intitulée «Feuille d'immatriculation». Il joint à sa demande le diplôme du titre qui lui donne droit à l'immatriculation ainsi qu'une **photographie** récente de 45 × 35 mm. Les diplômes suisses sont rendus sitôt après vérification par le Secrétaire. Les diplômes étrangers, par contre, sont gardés: les étudiants en reçoivent un récépissé sur leur carte d'immatriculation; le Secrétaire les leur retourne au moment où ils quittent l'Université.

L'étudiant qui a droit à l'immatriculation reçoit aussitôt une carte d'immatriculation provisoire (carte blanche) qui lui permet de suivre les cours.

Peu après le 10 novembre au semestre d'hiver, le 8 mai au semestre d'été, le Recteur convoque les nouveaux étudiants à une séance de réception où chacun d'eux reçoit sa carte d'immatriculation définitive (carte brune).

Finance d'immatriculation.

La finance d'immatriculation est de Fr. 22.—. Elle est réduite pour les étudiants suisses exmatriculés d'une autre Université suisse à Fr. 11.—.

Elle doit être payée au moment du dépôt de la demande d'immatriculation.

II. Inscription aux cours.

Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un minimum de huit heures de cours par semaine. De ces huit heures, quatre doivent être prises dans la Faculté où l'étudiant s'inscrit.

Les étudiants de l'Université de Lausanne qui ont toute leur scolarité, ainsi que les gradués de l'Université de Lausanne qui reprennent leurs études en vue d'un nouveau diplôme, peuvent être dispensés de ce minimum de 8 heures hebdomadaires.

Formalités à remplir.

L'étudiant immatriculé ou qui a droit à l'immatriculation demande au Secrétariat une formule spéciale intitulée «Feuille d'inscription» et un Livret d'étudiant.

Sur la «Feuille d'inscription» il inscrit la liste détaillée de tous les cours, séminaires, conférences, exercices, répétitions, laboratoires et cliniques qu'il se propose de suivre. Pour les désigner il se sert des titres donnés par le «Programme des cours».

Il recopie ces indications dans son «Livret d'étudiant».

Il remet au Secrétariat aussitôt que possible, et en tous cas avant la fin du délai fixé par l'Avis au dos du Programme des cours» 1, sa feuille d'inscription et son livret d'étudiant dûment remplis.

Quelques jours plus tard, mais avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) en tous cas, il retourne au Secrétariat et, contre paiement des finances de cours et des taxes spéciales, qui se paient chaque semestre, il reçoit son Livret d'étudiant acquitté.

Toute feuille d'inscription remise au Secrétaire après la fin du délai² fixé par l'Avis imprimé au dos du «Programme des cours» sera frappée d'une surtaxe de Fr. 5.—.

Tout paiement des finances de cours et des taxes spéciales fait à partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est de même frappé d'une surtaxe de Fr. 5.—.

Une prolongation de 15 jours du délai de paiement peut être accordée par le Recteur, sur demande motivée, présentée avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été). A partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'hiver (15 mai au semestre

- 1. Cet avis est en outre affiché dans tous les bâtiments universitaires.
 - 2 Une prolongation de ce délai peut être accordée par le Secrétaire.

d'été) aucune demande de prolongation du délai de palement ne sera prise en considération.

L'étudiant qui n'a pas payé ses finances et taxes avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est exclu des cours pour le semestre, à moins qu'il n'ait obtenu une prolongation de délai. Celui qui a obtenu une prolongation de délai et n'a pas payé à l'expiration de cette prolongation est de même exclu des cours pour le semestre.

Validation des cours suivis.

Pour la scolarité exigée par les règlements des diverses Facultés et Ecoles, il ne peut être tenu compte que des semestres et des cours pour lesquels l'étudiant a obtenu la signature de son livret d'étudiant par ses professeurs, au début et à la fin du semestre.

L'étudiant doit donc présenter son livret d'étudiant au visa de ses professeurs au début et à la fin du semestre.

Perte d'un livret d'étudiant.

Si l'étudiant perd son livret d'étudiant, le Secrétaire peut lui en délivrer un autre, moyennant paiement d'une taxe de Fr. 20.—.

III. Finances semestrielles.

Chaque semestre, l'étudiant doit payer les taxes spéciales et les finances de cours.

Les taxes spéciales sont les suivantes:		
en faveur de la Bibliothèque cantonale et universitaire en faveur du Sanatorium universitaire de	Fr.	5.50
Leysin	Ð	6
en faveur de la Salle de lecture .	æ	1.25
en faveur du Comité de patronage	>>	1.25
contribution à la Caisse des assurances .	W W	10
cotisation à l'Association générale des		
etudiants (voir page 21)	ŭ	2.50
caisse de compensation	»	10
	Fr.	36.50

Les finances de cours sont les suivantes:	, / (
	9
Facultès et Ecoles qui en dépendent	rées du
a) cours universitaires, par semestre et par heure hebdomadaire Fr. 6.—	aloree
b) laboratoires:	Ξ
pour un laboratoire de 4 heures (un après-	ŭ
pour un laboratoire de 4 heures (un aprèsmidi ou une matinée) Fr. 30.— pour un laboratoire de 2 heures	ä
pour un laboratoire de 2 heures , » 15.—.	Ę
pour un laboratoire de 8 heures » 55	220
pour un laboratoire de 12 heures » 75.—	Ā
pour un laboratoire de 16 heures » 95.—	ន
pour un laboratoire de 20 heures » 115.— N. B. — Chaque laboratoire se paie séparément, con-	ä
N. B Chaque laboratoire se paie séparément, con-	8
Tout candidat au doctorat ès sciences est tenu de s'inscrire au «grand laboratoire», ce qui lui permet de travailler tous les jours, matin et après-midi, dans le labo-	cours
ratoire qui l'intéresse. Il paie : en botanique, zoologie et géologie, une finance de	8900
dans les autres laboratoires une finance de » 150	3
c) travaux pratiques et cliniques de la Faculté de Mé- decine:	169
Anatomie: dissection Fr. 100.—	چَہ
onférences anatomiques » 15.—	3
Embryologie: laboratoire	
Histologie: laboratoire	킀
* toobniggo histologiana cours	u,
pratique	3
Physiologie: Repractire	=
Chimie physiologique: laboratoire	ō
Anatomie pathologique: démonstrations	un
autopsies » 30.— j Démonstrations d'anatomie pathologique	deci
pour débutants	پع
Auscultation et percussion: cours pratique » 15.—	Į,
Histologie pathologique: cours pratique . 30.—	

, Fc.

30.—

80.-15.—

50.— 20.-20,-8.-

20.---15.--50.— 30.--20.--25.—

25,---15.-30.-15.— 30.-15.--

75.-

150. —

4		_
	Oto-rhino-laryngoscopie 4 h	Fr.
	Hygiène, parasitologie et bactériologie:	
ā	laboratoire	Þ
S	Matière médicale: démonstrations	D
J.	Cliniques:	
Ť	chirurgicale	>
24	chirurgicale propedeutique	3
90	dermatologique	>
en	dermato-vénérologique propédeutique	•
temporairement majorées du	infantile	•
8	de médecine des accidents	*
景	médicale	D.
3	obstétricale et gynécologique	>
Sont.	d'opérations obstétricales	*
æ	d'opérations obstétricales, répétitions	,
les finances de cours	ophtalmologique	>
8	ophtalmoscopique	9
왕	oto-rhino-laryngologique	
89	de pansements	*
ğ	de policlinique médicale	
Ä	psychiatrique	,
03	pojonikanjao	
4	В	
3	The state of the s	
d'Elat.	Ecola polytechnique	
7	Cours.	
Conseil	Finance semestrielle globale:	
Š		
	Section des ingénieurs chimistes . F	r.
名	Autres Sections de l'Ecole d'ingé-	
g	nieurs et Ecole d'architecture	*
dégision	The second secon	
é	IV. Prêta d'honneur.	
	Dispense des finances de con	TS.
Par	Les étudiants de nationalité suisse dont la	a situ
	fortune to fortiff propert demander h &	

nt la situation de fortune le justific, peuvent demander à être dispensés du paiement de tout ou partie des finances de cours. Ils peuvent aussi demander à bénéficier d'un prêt d'honneur; le prêt d'honneur implique la dispense de finances de cours.

Ces demandes se font sur formules spéciales remises par le Secrétaire. Elles doivent être déposées au Secrétariat avant le 1er novembre au semestre d'hiver, avant le 1er mai au semestre d'été.

Aucune dispense de finances de cours, aucun prêt d'honneur ne peuvent être accordés avant le deuxième semestre d'études.

Les étudiants qui obtiennent une dispense ou un prêt s'engagent à rembourser ultérieurement les sommes qu'ils auront reçues.

V. Exmatriculation.

Les étudiants qui quittent l'Université temporairement ou définitivement avant la fin de leurs études peuvent demander un certificat d'exmatriculation. Ce certificat leur est délivré moyennant paiement d'une finance de Fr. 11.— qui doit être accompagnée du ou des livrets d'étudiant et de la carte d'immatriculation.

Les étudiants qui terminent leurs études à l'Université sont considérés comme exmatriculés d'office au moment où ils reçoivent leur diplôme de fin d'études. Cette règle souffre des exceptions dans des cas définis.

En vertu d'une décision de la Commission universitaire du 20 octobre 1943, tout étudiant étranger qui aura quitté l'Université depuis un semestre sera considéré comme exmatriculé d'office, à moins qu'il n'ait informé par écrit le Secrétariat de l'Université de son intention de revenir à une date donnée.

VI. Examen sur un cours.

L'étudiant qui le désire est admis à subir des épreuves sur les matières étudiées par lui. Il paie par examen une (inance de Fr. 5.—. Les attestations relatives à ces épreuves sont établies sur un formulaire spécial mentionnant que ce ne sont ni des diplômes, ni des certificats d'études; elles sont signées par les professeurs intéressés et remises à l'étudiant par le bureau de l'Université.

VII. Remise des diplômes.

Les diplômes ne peuvent être délivrés qu'après paiement, entre les mains de l'huissier de l'Université, des émoluments suivants:

Doctorat et certificat d'études médicales	Fr.	15.—
Licence et autres diplômes	»	10
Certificat d'études françaises	'n	2.—
Certificat d'études supérieures de sciences	×	1.—
Duplicata	20	5.—

B. AUDITEURS

Toute personne peut mivre les cours de l'Université à titre d'auditeur, à condition de se faire inscrire en cette qualité au Secrétariat et de payer

- - par semestre et par heure hebdomadaire.

Cette finance est réduite à Fr. 4.40 pour les auditeurs qui, au semestre d'hiver, s'inscrivent après le 1er janvier.

Les gradués de l'Université de Lausanne qui exercent une activité régulière dans l'enseignement public du canton de Vaud sont exonérés de la finance de cours. Ils ne sont astreints qu'à la finance d'inscription.

Les finances des laboratoires et des cliniques sont majorées de 20 % pour les auditeurs. Les auditeurs qui désirent suivre les laboratoires et les cliniques sont tenus d'en demander l'autorisation au professeur intéressé.

Les auditeurs reçoivent une feuille d'inscription aux cours qu'ils se proposent de suivre, ou, s'ils le préfèrent,

un «Livret d'auditeur». Ils sont priés de présenter leur feuille ou leur livret au visa des professeurs dont ils suivent les cours, au début et à la fin du semestre.

Moyennant une contribution semestrielle de Fr. 5.50 payable à la Bibliothèque cantonale et universitaire directement, les auditeurs peuvent, comme usagers de la Bibliothèque, jouir des mêmes avantages que les étudiants immatriculés.

Moyennant une cotisation semestrielle de Fr. 2. les auditeurs peuvent être admis à la Salle de lecture des étudiants (voir plus loin p. 22).

C. DIVERS

I. Assurances.

La Caisse des assurances des étudiants prend à sa charge le 80 % des frais médicaux et pharmaceutiques, ainsi que des frais d'hospitalisation, encourus par tout étudiant immatriculé et inscrit aux cours tombé malade entre le 15 octobre et le 25 juillet de l'année suivante.

Le maximum des prestations de la Caisse ne peut dé-

passer par semestre:

- a) Fr. 300.—, si le malade est soigné à domicile;
- b) Fr. 400.—, si le malade est soigné à l'Hôpital cantonal ou dans une Infirmerie de district;
- c) Fr. 500.-, si le malade est soigné au Sanatorium universitaire de Leysin.

Toutefois, sur l'avis du médecin-conseil de la Caisse, les maxima prévus sous lettres b) et c) peuvent être augmentés du 50%.

- N. B. 1. Sculs les étudiants qui, depuis leur entrée à l'Université, ont régulièrement payé au début de chaque semestre la taxe en faveur du Sanatorium universitaire de Leysin peuvent y être admis.
- 2. Pendant la durée de son hospitalisation et pour autaut que la fréquentation des cours lui est impossible, un étudiant hospitalisé au Sanatorium universitaire de Leysin n'est astreint qu'au paiement de la contribution semestrielle à la Caisse des assurances et de la taxe en faveur du Sanatorium universitaire. Les semestres pen-

dant lesquels il n'aura pas été inscrit aux cours ne lui seront pas comptés comme semestres d'études.

Les étudiants des Facultés de Médecine et des Sciences, de l'Ecole de Pharmacie et de l'Ecole d'Ingénieurs sont également assurés contre les accidents professionnels dont ils sont victimes dans les cliniques et laboratoires de l'Université, ou au cours d'excursions scientifiques organisées par l'Université. Si l'accident n'entraîne qu'une infirmité temporaire, les prestations de la Caisse sont les mêmes qu'à l'égard des étudiants malades, les maxima prévus pouvant être doublés sur l'avis du médecin-conseil. Si l'infirmité est permanente, la Caisse alloue à la victime une indemnité dont le montant est fixé en % de l'indemnité maximum de Fr. 15.000.—. En cas de décès à la suite d'un accident professionnel, la Caisse verse aux ayants droit du défunt une indemnité de Fr. 1000.—.

Tout étudiant doit se soumettre, au moment de son immatriculation, à un examen radiologique des poumons. Cet examen est gratuit pour les étudiants qui se font examiner à l'Hôpital cantonal. L'étudiant qui refuse de se soumettre à cet examen perd de ce fait le droit aux prestations de la Caisse pour un traitement éventuel de la tuberculose pulmonaire.

Au début de son 5° semestre, tout étudiant devrait se soumettre à un nouvel examen radiologique. Une tuberculose décelée à l'occasion de ce 2° examen donne droit aux prestations de la Caisse.

L'étudiant déjà malade au moment de son immatriculation ne touche pas d'indemnité pour la maladie en cours. La Caisse ne verse pas non plus d'indemnité pour les maladies chroniques, les troubles de nature constitutionnelle qui peuvent leur être assimilés, et les accidents non professionnels. Pour avoir droit aux prestations de la Caisse, l'étudiant malade doit remettre en temps voulu, au secrétariat de l'Université, à l'adresse du médecin-conseil, les formulaires requis.

Faute de ces pièces, aucune indemnité n'est payable.

Pour recevoir les indemnités auxquelles il a droit, l'étudiant doit présenter les notes de médecin, pharmacien et hospitalisation dans un délai de six mois à partir de la signature du certificat de guérison. Les engagements de la Caisse cessent à l'expiration de ce délai.

II. Comité de patronage des étudiants.

Ce comité, nommé par la Commission universitaire, est composé de professeurs et de personnes s'intéressant à l'Université et à son développement. Il administre la salle de lecture des étudiants. Il s'elforce de procurer aux étudiants les rénseignements qui leur sont nécessaires pour faciliter leurs études et agrémenter leur séjour à Lausanne.

Il se compose de:

Président: Vacat.

Membres: MM. Edmond Grin, professeur à la Faculté de théologie.

Marcel Bridge, professeur à la Faculté de droit.

Alfred Rosselet, professeur à la Faculté de médecine.

Pierre GILLIABD, professeur à la Faculté des lettres.

Robert MATTREY, professeur à la Faculté des sciences.

Pierre Ocuey, professeur à l'Ecole d'ingénieurs.

En outre, en font partie de droit:

M. le Recteur de l'Université,

M. le Directeur de l'Ecole polytechnique,

M. le Syndic de la ville de Lausanne,

M. le Président de la Société académique vaudoise,

III. Salle de travail.

Les étudiants immatriculés ont à leur disposition au Palais de Rumine une salle où ils peuvent travailler en toute tranquillité.

Cette salle, qui est ouverte de 8 h. à midi et de 14 h. à 18 h. du lundi au vendredi, de 8 h. à midi le samedi, se trouve sur le même palier que l'Aula, côté nord.

IV. Salle de lecture.

Les étudiants ont à leur disposition une Salle de lecture pourvue d'un grand nombre de journaux et de revues. Installée au rez-de-chaussée du No 5 de la place de la Cathédrale, cette Salle de lecture est ouverte, sauf les dimanches et les jours fériés, de 8 h. à 19 h.

Pendant les vacances de printemps et d'été, elle est fermée durant une semaine.

V. Réfectoire.

Les étudiants ont à leur disposition, à la Cité, Maison Levade, un réfectoire où consommations et repas substantiels leur sont servis à des prix aussi modiques que possible.

VI. Association générale des étudiants.

L'Association générale des étudiants est le groupement officiel et obligatoire de tous les étudiants régulièrement immatriculés à l'Université de Lausanne. Elle représente l'ensemble des étudiants vis-à-vis des autorités universitaires. Elle collabore avec les autres organisations suisses et étrangères, Union nationale des étudiants suisses et Confédération internationale des étudiants, qui s'occupent en particulier de l'entr'aide universitaire, des échanges d'étudiants, des camps de travail pour étudiants, des camps de vacances, etc.

L'Association générale des étudiants comprend diverses sections telles que: art et culture, antr'aide, sports, etc. Son bureau est à la place de la Cathédrale 5, rez-dechaussée.

VII. Sociétés d'étudiants.

Aucune société d'étudiants ne peut se former sans l'autorisation de l'Université.

Les statuts de ces sociétés doivent être soumis à l'Université pour approbation.

L'Université doit être informée chaque semestre de la composition des comités de ces sociétés.

Une société peut être suspendue ou dissoute par décision de l'Université.

VIII. Aumônier des étudiants.

M. le pasteur Edouard Mauris, chargé de cours, aumônier des étudiants, recoit

à l'Ancienne Académie, salle N° VII les mardi et jeudi de 10 à 12 h., le vendredi de 17 à 19 h., ou sur rendez-vous à son domicile, Pully, ch. de Verney 5.

AVIS AUX CANDIDATS AU DOCTORAT

L'Union nationale des étudiants de Suisse a créé une «Centrale des thèses».

Le but de cette institution est d'éviter à un candidat au doctorat l'ennui de choisir un sujet de thèse déjà choisi par un autre. Le candidat est invité à faire inscrire le sujet qu'il se propose de traiter auprès du secrétariat de l'Union nationale des étudiants de Suisse, Ecole polytechnique fédérale, 44 a, à Zurich, en lui envoyant, dûment remplie, une carte à demander au Secrétariat de l'Université.

FACULTÉS

DI

THÉOLOGIE, DROIT, MÉDECINE LETTRES, SCIENCES

ΕŤ

ÉCOLES RATTACHÉES AUX FACULTÉS DE DROIT ET DE SCIENCES

PROGRAMME DES COURS

DŪ

SEMESTRE D'HIVER

1946-1947

15 octobre 1946 - 25 mars 1947

N. B. — Les cours particuliers (collegia privatissima) sont règis par les articles 44-46 du Règlement Général de l'Université. Dans les pages qui suivent, l'abréviation (priv.) les désigne. Ils ne sont pas accessibles aux anditeurs.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

Doyen: M. le professeur E. Grin.

La Faculté de théologie prépare à la carrière pastorale dans les Eglises évangéliques réformées et, plus spécialement, dans l'Eglise nationale du canton de Vaud, avec laquelle elle est unie par des liens organiques officiels.

Immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 11. L'immatriculation ne confère pas par ellemême le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades.

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur du baccalauréat ès lettres, ou d'un titre jugé équivalent, comportant la connaissance du latin et du grec, ou de l'Attestation d'examen préalable A; avec latin et grec, délivrée par la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne. Le candidat doit en outre avoir passé un examen portant sur les éléments de la langue hébraïque.

Grades.

La Faculté de théologie prépare aux grades suivants;

- 1. Licence en théologie.
- 2. Licence ès sciences religieuses.
- 3. Doctorat en théologie.

a	
ж.	и

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

M. Henri GERM	IOND,	cha	rgé	фe	CO	ure			
26. Histoire des religio	ons : l	a Cł	ine	•	•	á		2	h.
M. Edouard MA	uris,	cha:	rgé	de •	CO	ırs	ŀ		
27. Histoire de la théol	logie n	node	erne	. ·	•			2	h.
7.7				•	٠	•			
M. Pierre JACO	CARD,	cha	ırgė	de	coı	ırs			
28. Sociologie chrétien	ne		•				ď	1	h.
29. Psychologie religie:	ıse .							1	h.
					◆.				
Deux profess	eurs à	. tou	r de	e re	ile	:		2	
Exercices homilé	tiques	et e	até	ché	itiq	ues	3.		

Milwyddi

(Voir Paculté des lettres, p. 60)

FACULTÉ DE DROIT

Doyen: M. le professeur J. Fleury.

Immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 11. L'immatriculation ne confère pas par ellemême le droit de se présenter aux examens de grades.

L'étudiant étranger qui a fait, en Egypte, en Iran, en Syrie, en Palestine, ou dans d'autres pays que désignera le Conseil de Faculté, des études secondaires dont l'équivalence n'est pas reconnue, peut être autorisé à s'immatriculer en vue d'études à la Faculté de droit moyennant un examen préalable.

Le programme de l'examen préalable pourra comporter des épreuves sur les matières suivantes: 1. latin; 2. langue française; 3. littérature d'un grand pays d'Europe; 4. chronologie universelle; 5. histoire politique (du début du XIXº siècle à la guerre de 1914-1918); 6. géographie politique; 7. logique; 8. (au choix du candidat) éléments de psychologie ou éléments d'histoire de la philosophie.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser au Doyen.

Admission aux grades.

Pour être admis aux examens de grades, et obtenir un diplôme de licence en droit ou de doctorat en droit, il faut être porteur d'un des diplômes de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne ou d'un diplôme jugé équivalent, ou avoir réussi l'examen préalable mentionné ci-dessus. La délivrance d'un certificat d'études juridiques ou d'économie politique est subordonnée à la même condition.

Grades.

La Faculté de Droit prépare aux grades suivants:

- Licence en droit, mention «droit suisse cantonal et fédéral».
- 2. Licence en droit, mention «droit suisse», sans thèse.
- Licence en droit avec mention d'une législation étrangère.
- 4. Doctorat en droit, mention «sciences juridiques».
- 5. Doctorat en droit, mention «économie politique», ainsi qu'à des Certificats d'études juridiques et d'économie politique.

Durée des études.

Six semestres d'inscription aux cours sont exigés du candidat qui se présente aux examens de la licence.

Les examens peuvent être subis en deux séries.

N. B. Pour entrer dans le barreau vaudois il faut être porteur de la licence en droit, mention «droit suisse cantonal et fédéral» avec thèse.

Auditeurs.

A la demande des professeurs intéressés, la Faculté se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions d'auditeurs à leurs cours.

Bibliothèque.

Voir sous Bibliothèques, No 3, p. 120.

Voir le Règlement de la Faculté de Droit, Lausanne 1940 (Fr. 0.50) et l'Avis aux étudiants en droit, Lausanne 1933 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

	M. Firmin UULES, prof. extr.	
1.	Economie politique	3 h.
	Histoire des doctrines et des faits économi-	
	ques	1 h.
	Statistique	2 h.
4.	Séminaire d'économie politique	2 h.
	M. Henri BORLE, prof. ord.	
5.	Economie politique nationale	1 h.
	M. Marcel BRIDEL, prof. ord.	
6.	Droit constitutionnel général: doctrine gé- nérale de l'Etat, 2º partie	2 h.
7.	Droit constitutionnel suisse: notions préli- minaires et fondamentales; les organes	
	de l'Etat	4 h.
8,	Droit des assurances: le contrat d'assurance, partie générale	1 b
	M. Henri ZWAHLEN, prof. extr.	
9.	Droit administratif: le domaine public, l'expropriation	2 h.
10.	Législation financière : Droit fiscal : partie générale. — Les impôts sur la fortune et	
	sur le revenu en Suisse	
11,	Législation sociale	1 h.
	MM. M. BRIDEL et H. ZWAHLEN	
12.	Séminaire de droit public suisse	1 h
	M. Paul TURIN, charge de cours	
	Les brevets d'invention selon la législation	9 h

M. Pierre CAVIN, prof. extr.	
14. Droit pénal : partie générale	4 h.
15. Droit civil: droit de famille	2 h.
16. Séminaire de droit pénal	1 h.
20	Š.
M. Georges SAUSER-HALL	*
professeur à l'Université de Genève	
17. Droit civil comparé: droit de famille	2 h.
M. Jean FLEURY, prof. ord	
18. Histoire générale du droit	2 h.
19. Histoire spéciale du droit	
20. Histoire du droit dans l'Antiquité	1 h.
2! Proit civil françois II (Théoria des oblige	
tions)	2 h.
22. Procédure civile française	1 h.
M. Guy FLATTET, chargé de cours	
92 Dealt simil francais I (Introduction , les non	
23. Droit civil français I (Introduction: les personnes)	2 h.
M. Philippe MEYLAN, prof. ord.	
24. Droit romain, partie générale: droit qui-	
ritaire	3 h.
25. Droit romain, partie spéciale: obligations	-
(1e partie).	2 h.
20. Exegese des Pandectes	1 h.
27. Exercices de droit romain.	2 h.

M. Roger SECRETAN, prof. ord.	
28. Droit des obligations, partie spéciale : les contrats	3 h.
29. Droit commercial: papiers-valeurs; droit	
de change.	3 h.
30. Séminaire de droit privé suisse	1 h.
M. François GUISAN, prof. ord.	
31. Droit civil suisse: les successions	3 h.
32. Introduction aux études juridiques	2 h.
33. Séminaire : la nouvelle législation agraire	
(sujet principal)	1 h.
M. Charles RATHGEB, prof. extr.	
34. Procédure civile	2 h.
35. Séminaire de procédure civile	1 h.
36. Droit international privé	
M. le juge fédéral Jacob STREBEL	
37. Schweizerisches Privatrecht: Sachenrecht.	3 h.
M. Jacques SECRETAN, prof. extr.	
38. Droit international public	2 h.
39. Droit diplomatique et consulaire	
40. Séminaire de droit international public et	
de droit diplomatique	1 h.
23	
M. Otto RIESE, prof. extr.	
41. Droit des transports: transports aériens	
(2e partie), ferroviaires, fluviaux	1 h.

42.	Recht der Wertpapiere m. d. Genfer		
	Wechsel- u. Scheckrecht,	2	h.
43.	Allgemeiner Teil des bürgerlichen Gesetz- buches.	3	h
4.4	BGB: Sachenrecht	3	
			и.
45.	BGB: Uebungen für Ansanger mit schrift-		
	lichen Arbeiten (priv.) (2 h. tous les 15	A 1	ı.
	jours)	11	ŋ.
	M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.		
46.	Médecine légale	1	h.
100	measure repairs	-	
	Psychiatric		
	. M. William BOVEN, prof. extr.		
	(Voir Faculté de médecine, p. 57)		
	Police scientifique		į
	M. Marc BISCHOFF, prof. ord. (Voir page 47)		
	993		
	Privat docents		
	M. Valentin-Al. GEORGESCO.		
47.	Les fondements du droit selon le traité de Legibus de Cicéron (suite : liv. II et III ; esquisse d'une législation idéale)	2	h.
	M. Marc CHAPUIS		
48.	Histoire du droit : étude de textes	1 1	h.
	M. Charles GILLIÉRON		
49 .	Etude psychologique de la preuve pénale.	1.1	h,

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Directeur: M. le professeur J. Secrétan.

Immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 11. L'immatriculation ne confère pas par ellemême le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent être aussi immatriculés en vue des études conduisant au Diplôme d'études consulaires les porteurs du certificat de maturité délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent.

Les étudiants étrangers, qui ont fait leurs études secondaires dans des pays où elles ne correspondent pas à celles qui donnent accès normalement à l'Université, peuvent être autorisés à s'immatriculer en vue d'études à l'Ecole des Sciences sociales et politiques après avoir subi avec succès un examen préalable d'admission dont le programme leur sera indiqué par le Directeur de l'Ecole.

Admission aux grades.

Pour être admis aux examens de grades (licence et doctorat), il faut être porteur d'un baccalauréat ou d'un titre jugé équivalent.

Pour être admis aux examens du Diplôme d'études consulaires, il faut être porteur d'un baccalauréat, ou du cerficat de maturité délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent. Pour être admis aux examens pratiques du Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, il faut être licencié ès lettres, qu ès sciences, ou ès sciences commerciales, et porteur du certificat médical spécifié ci-dessous.

Grades. .

L'Ecole des Sciences sociales et politiques prépare aux grades, diplôme et certificat suivants:

1. Licence

- a) ès sciences sociales;
- b) ès sciences politiques;
- c) ès sciences pédagogiques;

2. Doctorat

- a) ès sciences sociales;
- b) ès sciences politiques;
- c) ès sciences pédagogiques;
- 3. Diplôme d'études consulaires.
- 4. Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire.

Durée des études.

La scolarité exigée est de:

- 4 semestres pour la licence et le doctorat,
- 4 semestres pour le Diplôme d'études consulaires,
- 2 semestres pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire.

Pour la licence et le doctorat il peut être tenu compte de 2 semestres au maximum passés par le candidat dans une autre Université.

Examen médical des candidats à l'enseignement secondaire.

En application de la décision prise par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 octobre 1930, les candidats et candidates à l'enseignement secondaire doivent fournir,

cutre les titres prévus par la loi du 25 février 1908 (art. 82 et 83), un certificat médical déclarant qu'ils sont en bonne santé et ne sont atteints d'aucune infirmité les empêchant de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante.

L'examen médical aura lieu avant l'inscription à l'examen théorique du Certificat d'aptitude pédagogique.

Cet examen sera fait par des médecins désignés par le Département de l'Instruction publique et aux frais des intéressés.

Bibliothèque.

Voir sous Bibliothèques, No 4, p. 120.

Voir le résumé du Règlement de l'Ecole des Sciences sociales, Lausanne 1933 en vente au Secrétariat de l'Université au prix de Fr. 0,20.

I. Les cours spéciaux à l'Ecole sont les suivants :

M. Maurice GEX, chargé de cours

1. Introduction aux problèmes philosophiques 1 h.

M. Jacques FREYMOND, prof. extr.

- 2. Histoire diplomatique: Problèmes méditerranéens 1 h.
- 3. Explications de textes relatifs à l'étude des problèmes méditerranéens 1 h.

	M. Louis MEYLAN, prof. extr.	•
4.	Didactique générale (1º partie)	1 b.
	Histoire des doctrines pédagogiques (de l'antiquité au XVII e siècle)	2 h.
6.	Conférence de pédagogie (2 h. tous les 15 jours).	1 h.
7.	Séminaire de pédagogie (2 h. tous les 15 journ)	1 h.
8.	Exercices pratiques à l'intention des candidats à l'enseignement secondaire (priv. el gratuil).	4 h.
	M. Jean PIAGET, prof. ord.	
9.	Sociologie générale: les représentations col- lectives	2 h.
10.	Psychologie générale: l'intelligence	2 h.
	M. Lucien BOVET, chargé de cours	
11.	Psychopathologie de l'enfance et de l'ado- lescence. Partie spéciale (chapitres choi- sis)	1 h.
	M. Albert MASNATA, privat docent	
12.	Politique des prix : les prix et les salaires comme problèmes essentiels de la politique économique; intervention de l'Etat sous l'influence des faits économiques, des idées et des intérêts sociaux	1 h.

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulés: économie politique, histoire des doctrines économiques, statistique. — H. Borle: économie politique nationale. — M. Bridel: droit constitutionnel général. — H. Zwahlen: droit administratif général, législation financière, législation sociale. — J. Secrétan: droit international public, droit diplomatique. — F. Guisan: introduction aux études juridiques, philosophie du droit. — J. Fleury: histoire du droit. — Ch. Rathgeb: droit international privé.

Ecole des hautes études commerciales. — MM. H. Onde: géographie économique. — H. Borle: économie commerciale.

Faculté de médecine. — M. L. Bovet: Démonstrations de psychiatrie infantile.

Faculté des lettres. — MM. R. Bray: langue française. — G. Bohnenblust: langue allemande. — G. Bohnenblust: langue allemande. — G. Bohnend: langue anglaise. — P. Arcari: langue italienne. — J. Freymond: histoire moderne. — H. Miéville: philosophie, histoire de la philosophie.

Faculté de théologie. — M. H. Germond: histoire des religions.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Directeur: M. le professeur J. Chuard.

Immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, v. p. 11. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent être aussi immatriculés en vue d'études à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales les porteurs d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse, ou d'un titre jugé équivalent.

A titre exceptionnel, le Conseil de l'Ecole peut demander l'immatriculation pour un candidat qui, ne possédant pas de titre lui donnant droit à l'immatriculation, a subi avec succès un examen d'admission portant sur le programme complet de l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne.

Admission aux grades.

Pour être admis sans autre aux examens de certificats ou de grades, il faut être porteur d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse ou avoir réussi l'examen d'admission mentionné ci-dessus.

Les étudiants qui ne possèdent pas un certificat de maturité commerciale sont astreints à suivre le cours d'Introduction aux études commerciales et à subir, au bout de deux semestres, un examen préalable sur cette matière.

Les étudiants qui n'ont pas fait leurs études secondaires en langue française doivent subir un examen préalable établissant leur connaissance pratique du français.

Grades.

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales prépare aux certificats et grades suivants:

- 1. Certificats d'études supérieures
 - a) en économie commerciale et nationale;
 - b) en technique commerciale, générale et spéciale;
 - c) en géographie économique;
 - d) en mathématiques financières;
 - e) en technique des assurances.
- 2. Licence
 - a) ès sciences commerciales et économiques;
 - b) ès sciences commerciales et actuarielles.
- 3. Doctorat
 - a) ès sciences commerciales et économiques;
 - b) ès sciences commerciales et actuarielles.

Durée des études.

La scolarité exigée est de quatre semestres pour les Certificats d'études supérieures et de six semestres pour la licence et le doctorat.

Deux au moins de ces six semestres doivent être passés à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Lausanne.

Bibliothèque.

Voir sous Bibliothèques, Nos 5 et 14, pp. 120 et 121.

Voir le Règlement de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Lausanne 1944, en vente au Secrétariat de l'Université au prix de Fr. 0.50.

Programme

M. Henri BORLE, prof. ord.		
1. Economie commerciale et nationale	5	h.
2. Séminaire d'économie commerciale et nationale.	1	h.
M. Jean GOLAY, chargé de cours		
3. La politique financière de l'entreprise	1	h.
M. Maurice BOURQUIN, prof. extr.		
 Technique commerciale générale α) La constitution et le financement de l'entreprise. 	4	h.
 b) L'organisation et la comptabilité des ateliers. 		
5. Séminaire de technique commerciale	2	h.
M. Edouard SCHIESS, prof. extr.		
6. Enseignement commercial (1º partie)	2	h.
7. Inventaires et bilans (1º partie)	2	h.
8. Séminaire : inventaires et bilans		h.
9. Introduction aux études commerciales su- périeures	4	h.
M. Henri ONDE, prof. extr.		
10. Géographie économique: charbon, lignite et pétrole.	2	h.
11. Seminaire de géographie économique		h.

M. Jules CHUARD, prof. extr. 12. Calcul des probabilités (1° partie) . . . 13. Mathématiques financières (1º partie) . . 3 h. 14. Séminaire de mathématiques financières . (réservé aux étudiants avancés) M. Auguste URECH, prof. extr. 15. L'assurance contre la maladie 2 h. M. Charlie JÉQUIER, prof. extr. 16. Technique des assurances 2 h. 17. Les assurances de groupes. . 2 h. 18. Exercices de technique des assurances : 1º série 1 h. 2e série 1 h. M. Charles SCHERTENLEIB, privat docent (Ne professe pas ce semestre) M. Paul HEDINGER, lecteur 19. Traduction de textes commerciaux et économiques allemands et français . . . 2 h.

INSTITUT DE POLICE SCIENTIFIQUE

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

1. Police scientifique : les preuves techniques applicables en matière de vols, d'homicides, d'attentats et d'incendies 1 h.
 Police scientifique: méthodes scientifiques d'investigation judiciaire et policiaire (vols, homicides, incendies); connais- sance pratique du criminel 2 h.
3. Démonstrations pratiques de police scientifique 2 h.
4. Laboratoire de police scientifique. Tous les jours.
5. Photographie théorique (objectifs, prépara- tions sensibles, théories de l'image latente et du développement, révélateurs) 1 h.
6. Laboratoire de photographie 3 h.
N. B. Les laboratoires de l'Institut de police scientifique et de photographie, ainsi que le Service de recherches lé- gales du sang et des taches suspectes, que dirige M. le

N. B. Les laboratoires de l'Institut de police scientifique et de photographia, ainsi que le Service de recherches légales du sang et des taches suspectes, que dirige M. le professeur M. Bischoff, se trouvent à l'Ecole de Chimie et de Physiqque, place du Château (20921).

FACULTÉ DE MÉDECINE

Doyen: M. le professeur P. Decker.

Immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 11. L'immatriculation ne confère pas par ellemême le droit de se présenter aux examens de grades.

Les personnes provenant de pays dans lesquels n'existe pas d'enseignement secondaire organisé suivant le mode adopté en Europe peuvent être immatriculées en vue d'études à la Faculté de médecine et être autorisées à y subir les examens du doctorat en médecine, si elles ont subi avec succès un examen préalable d'admission. Cet examen comporte: 1. une composition en langue française; 2. une composition en mathématiques; 3. une composition en langue ancienne (grec ou latin) ou moderne (allemand, italien ou anglais); 4. une épreuve orale de philosophie, d'histoire ou d'une langue moderne (allemand, italien ou anglais).

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser au Doyen.

Admission aux grades.

Pour être admis aux examens de grades, il faut

- pour le candidat de nationalité suisse, être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité;
- pour le candidat de nationalité étrangère,
 être porteur d'un titre qui lui donne le droit de faire des études de médecine dans le pays qui l'a délivré;
- pour le candidat venant d'un pays où l'enseignement secondaire n'est pas organisé comme en Europe, avoir réussi l'examen préalable mentionné plus haut.

Grades.

, Les études faites à la Faculté de Médecine préparent :

- 1. LES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ SUISSE, aux Examens fédéraux pour les médecins et les médecins dentistes (voir Règlement spécial). Leur réussite confère aux candidats le Diplôme de médecin qui autorise le porteur à pratiquer la médecine sur tout le territoire de la Confédération suisse. Les étudiants en médecine dentaire et vétérinaire ne peuvent faire à l'Université de Lausanne que les deux premiers examens fédéraux.
- 2. LES ÉTUDIANTS DE NATIONALIMÉ ÉTRANGÈRE,
 - a) aux examens du Certificat d'études médicales (voir Règlement spécial). Pour s'y présenter, les candidats doivent avoir suivi tous les cours, cliniques et laboratoires exigés des étudiants suisses. Leur réussite confère le diplôme du Certificat d'études médicales et le grade de docteur en médecine (avec ou sans thèse) mais ne donne pas le droit de pratiquer la médecine en Suisse.
 - b) aux examens dits du Doctorat en médecine (voir Règlement spécial). Ce diplôme, d'une valeur inférieure à celle des précédents, ne donne pas le droit de pratiquer la médecine en Suisse.

THÈSES

La Faculté de Médecine décerne aussi :

- a) le grade de docteur en médecine au porteur du Diplôme de médecin après la présentation d'un travail spécial au Conseil de Faculté.
- b) le grade de docteur en médecine dentaire et celui de docteur en médecine vétérinaire (voir le Règlement de la Faculté de Médecine).

Durée des études.

Treize 1) semestres sont exigés des candidats aux Examens fédéraux pour les médecins et au Certificat d'études médicales, onze semestres des candidats au Doctorat en médecine.

Voir le Règlement des examens fédéraux pour les médecins, etc., 1 br., Fr. 1.—, le Règlement de la Faculté de Médecine, 1 br., Lausanne 1939, Fr. 0.50, le Règlement du certificat d'études médicales, 1 br., Lausanne 1939, Fr. 0.50 et le Plan d'études, 1 br., Lausanne 1942, Fr. 1.—, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires et Instituts.

- N. B. Pour les laboratoires de chimie, physique, botanique et zoologie, voir sous Faculté des Sciences pp. 76-77.
- Institut d'anatomie normale. Directeur: M. le professeur N. Popoff.

Ecole de Médecine (28332).

 Institut d'anatomie pathologique. Directeur: M. le professeur J.-L. Nicod.

Hôpital cantonal (20941).

3: Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène. Directeur: M. le professeur P. Hauduroy.

Policlinique, ruc César Roux 19 (28548).

 Laboratoire d'embryologie. Directeur: M. le professeur N. Popoff.

Ecole de Médecine (28332).

1. La période transitoire de deux ans après le service actif prévue à l'article premier de l'arrêté du Conseit fédéral du 8 mars 1940 suspendant l'application de l'article 59, tettre c, du règlement du 22 janvier 1935 des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les médecins-vétérinaires et à l'article 19 du règlement du 29 avril 1943 des examens fédéraux de médecine ouverts à des Suisses porteurs de diplômes italiens, prend fin avec les examens de la session d'automne 1947.

Les candidats qui subissent les examens fédéraux de médecine avant et y compris ce terme n'ont pas à présenter l'altestation d'un

stage pratique de six mois.

 Institut d'histologie. Directeur: M. le professeur E. Landau.

Ecole de Médecine (28332).

 Institut de médecine légale. Directeur: M. Marc-Henri Thélin, prof. extr.

Policlinique, rue César Roux 19 (28548)..

 Laboratoire de physiologie. Directeur: M. le professeur A. Fleisch.

Institut de Physiologie, Champ de l'Air (2 80 99).

 Institut de radiologie. Directeur: M. le professeur A. Rosselet.

Hôpital cantonal (20941).

Cliniques.

 Clinique médicale. Directeur: M. le professeur L. Michaud.

Hôpital Nestlé (20941).

 Clinique chirurgicale. Directeur: M. le professeur P. Decker.

Hópital cantonal (20941).

 Clinique dermatologique. Directeur: M. le professeur H. Jaeger.

Hôpital cantonal (20941).

 Clinique obstétricale et gynécologique. Directeur: M. le professeur R. Rochat.

Maternité (20941).

Clinique ophtalmologique. Directeur: M. le professeur B. Streiff.

Hôpital ophtalmique (2 85 53).

 Clinique otologique et laryngologique. Directeur: M. le professeur J. P. Taillens.

Hópital cantonal (20941).

7. Clinique pédiatrique. Directeur: M. le professeur M. Jaccottet.

Maternité (20941).

8. Clinique psychiatrique. Directeur: M. le professeur H. Steck.

Asile de Cery (3 77 71).

9. Policlinique médicale. Directeur: M. le professeur A. Vannotti.

Policlinique, rue César Roux 19 (28548).

Bibliothèque.

Voir sous Bibliothèques, Nº 6, p. 120.

-	M. Nicolas POPOFF, prof. ord.	
1.	Anatomie: Appareil locomoteur. Thorax . 5	h.
2.	Dissection	
	Conférences anatomiques (priv.) 3	h.
4.	Travaux de laboratoire pour étudiants	
	avancés.	
	M. Eber LANDAU, prof. ord.	
5.	Histologie générale 4	h.
6.	Anatomie du système nerveux central 2 :	h.
7.	Travaux pratiques d'histologie 2	h.
	Travaux de laboratoire pour étudiants avancés.	
	M. Alfred FLEISCH, prof. ord.	
9.	Physiologie animale 6	h.
	Laboratoire de chimie physiologique 4	
	M. Jean-Louis NICOD, prof. ord.	
11.	Anatomie pathologique spéciale : organes	
	de la digestion 3	h.
	Histologie des tumeurs (cours pratique) . 2	h.
13.	Autopsies et démonstrations anatomo-cli-	
	niques 4	h.

	M. Louis MICHAUD, prof. ord.		
14.	Clinique médicale, inclusivement clinique neurologique	7	h.
	privat docent.		
15 .	Cours pratique de neurologie	1	h.
	En collaboration avec M. Edouard JÉQUIER-DOGE, chargé de cours et chef de clinique:		
16.	Cours théorique de médecine interne	2	h.
17.	Percussion et auscultation, pour débutants	2	h,
	Percussion et auscultation, pour étudiants avancés		h.
	M. Michel JÉQUIER, privat docent. En collaboration avec M. le professeur L. MICHAUD) <u>:</u>	
	Cours pratique de neurologie	1	ħ.
	M. Edouard JÉQUIER-DOGE, chargé de cours		
19.	Thérapeutique pratique	1	h.
	Cours théorique de médecine interne	2	h,
	Percussion et auscultation, pour débutants		h,
	Percussion et auscultation, pour étudiants		•
	avancés	2	b.
	M. Pierre DECKER, prof. ord.		
20.	Clinique et policlinique chirurgicales	7	h.
21.	Clinique chirurgicale propédeutique (avec la collaboration de M. le professeur M. Vulliet)	2	h.
22.	Appareils et pansements (avec le concours		
	du chef de clinique)	1	h.
23.	Thérapeutique chirurgicale (avec la colla- boration du chef de clinique)	1	h.

M. Maurice VULLIET, prof. extr.	
24. Médecine des accidents	2 h.
Clinique chirurgicale propédeutique (en collaboration avec M. le professeur P.	
Decker), (voir n° 21)	2 h.
M. Charles PERRET, prof. extr.	
25. Chirurgie générale	4 h.
M. Rodolphe ROCHAT, prof. ord.	
26. Clinique obstétricale et gynécologique	
27. Cours théorique de gynécologie	2 h.
28. Cours d'opérations obstétricales	2 h.
29. Examen obstétrical et gynécologique (avec	
la collaboration du chef de clinique; cours pratique)	1 h.
M. Paul HAUDUROY, prof. extr.	
30. Cours de bactériologie spéciale. Parasito-	
logie Hygiene	5 h.
M. Jean-Pierre TAILLENS, prof. extr.	
31. Clinique et scopie oto-rhino-laryngologiques	4 h.
M. Maurico JACCOTTET. prof. extr.	
32 Clinique pédiatrique	3 h.
M. Bernardo STREIFF, prof. extr.	
33. Clinique ophtalmologique	3 b.
34. Exercices pratiques d'ophtalmoscopie pour	
débutants	1 h.
35. Id. pour étudiants avancés	1 h.
36 Cours théorique d'anhialmalogie	1 h

M. Hubert JAEGER, prof. extr.		
37. Clinique dermatologique	3	h.
38. Cours propédeutique de dermatologie		
M. Hans STECK, prof. ord.		
39. Clinique psychiatrique		
40. Cours de diagnostic psychiatrique	2	h.
M. William BOVEN, prof. extr.		
41. Psychiatrie systématique	1	h.
42. Caractérologie		
M. Marc-Henri THELIN, prof. extr.		
43. Médecine légale: la répression pénale du point de vue médico-légal; les lésions traumatiques; avortements; infanticide; attentats aux mœurs; quelques types d'intoxications		h.
M. Alfredo VANNOTTI, prof. ord.		
44. Policlinique médicale	4	h.
M. Victor DEMOLE, prof. extr.		
45. Pharmacodynamie	2	h.
M. Alfred ROSSELET, prof. ord.		
46. Radiologie médicale:		
a) Cours théorique: Les rayons Rönt- gen et leurs applications thérapeuti- ques.		
b) Exercices pratiques: Radiodiagnos- tic des maladies du squelette (pour débutants)		h.

47.	Radiodiagnostic des maladies des appareils digestif et urinaire (pour étudiants avancés).	1	h.
48.	Séminaire de radiologie (pour étudiants des deux derniers semestres)	1	h.
	Vacat.		
4 0.	Policlinique orthopédique	1	b.
	M René BURNAND, chargé de cours		
50.	Formes cliniques de la tuberculose pul- monaire	1	h.
	M. Edgar GOLDSCHMID, chargé de cours		
51.	Histoire de la médecine au XIXe siècle.	1	h.
52.	Lecture de textes médicaux anciens	1	h.
	Privat docents		
	M. Francis MESSERLI		
5 3.	Chapitres choisis d'hygiène et de prophy- laxie	2	h.
54.	Technique sanitaire : visites d'installations d'hygiène et d'établissements sanitaires. Enquêtes (gratuit, sur convocation).		
55.	Contrôle morphologique et médico-sportif.	2	h.
	M. Hermann BRUNSCHWEILER		
56.	Cours de neurologie	1	h.
	M Tuen MAHATM		

M. Ivan MAHAIM
(Ne professe pas ce semestre)

M. Jean MORIN

57. Cours pratique de thérapie de la tuberculose, à Leysin, organisé par MM. les professeurs de la Faculté de médecine avec la collaboration des médecins des sanatoria populaires.

Durée: 6 jours à la fin du semestre (les dates seront fixées par la Faculté de médecine).

M. Etienne DE MEURON

58. Cours théorique d'obstétrique pathologique 2 h.

M. Paul SCHNEITER

59. Les maladies intestinales 1 h.

M. Lucien BOVET

60. Démonstration de psychiatrie infantile . . 1 h.

M. Claude PETITPIERRE

61. Répétitions de quelques chapitres de physiologie animale et végétative 1 h.

M. Armand DELACHAUX

62. Cours de physiothérapie et de balnéothérapie 1 h.

M. René GONIN

(Ne professe pas ce semestre).

M. Guido HEMMELER

63. Cours pratique et théorique d'hématologie. 1 h.

M. Michel JÉQUIER

En collaboration avec M. le professeur L. MICHAUD.

Cours pratique de neurologie (voir nº 15). 1 h.

M. Robert FEISSLY

(Ne professe pas ce semestre).

FACULTÉ DES LETTRES

Doyen: M. le professeur L. Junod.

Immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 11. L'immatriculation ne confère pas par ellemême le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades.

La Faculté des lettres prépare aux grades et certificats suivants:

- 1. Licence ès lettres (diplôme d'Etat).
- 2. Licence ès lettres (diplôme d'Université).
- 3. Doctorat ès lettres.
- 4. Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français.
- 5. Certificat d'études françaises.

Admission aux grades.

Licence ès lettres (diplôme d'Etat).

Licence ès lettres (diplôme d'Université).

Pour être admis aux examens, il faut être porteur d'un diplôme de baccalauréat ès lettres ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Doctorat ès lettres.

Tout candidat au doctorat doit être licencié ès lettres, ou porteur d'un grade jugé équivalent à la licence ès lettres par le Conseil de la Faculté. Il doit présenter une thèse, travail original témoignant de son aptitude aux recherches personnelles.

Si la thèse a été jugée admissible par la Commission spéciale chargée de l'examiner, elle est imprimée, puis soutenue publiquement.

Diplôme d'aptitude à l'enscignement du français et Certificat d'éludes françaises.

Voir plus loin, p. 67 et suiv.

Durée et organisation des études.

Licence ès lettres (diplôme d'Etat).

Les examens se font en deux parties distinctes. La première partie se passe normalement après trois ou quatre semestres d'études, la deuxième au bout de six semestres.

Ils portent sur quatre matières. Les candidats ont le choix entre les combinaisons suivantes:

Type A: français, deux autres langues, histoire.

Type B: français, deux autres langues, philosophie.

Type C: français, une autre langue, histoire, philosophie.

Pour le type A, l'histoire peut être remplacée par une autre matière enseignée à la Faculté.

Le candidat qui choisit une langue (latin, grec, allemand, italien, anglais) qui ne figurait pas au programme d'examen de son baccalauréat doit, deux semestres au moins avant de se présenter à la première partie des examens, passer un examen complémentaire sur cette langue.

Licence ès lettres (diplôme d'Université).

Les examens se font en deux parties. La première partie peut se passer au bout de deux semestres d'études, la deuxième au bout de quatre semestres. Ils portent dans la règle sur quatre matières, à savoir: 1. le français; 2. une autre langue admise par la Faculté; 3. l'histoire ou la géographie ou l'histoire de l'art; 4. la philosophie.

Tout candidat qui le désire peut être admis à subir un examen sur une deuxième langue autre que le français.

Bibliothèque.

Voir sous Bibliothèques, No 7, p. 120.

Les candidats à l'enseignement secondaire officiel du Canton de Vaud doivent être porteurs de la licence ès lettres (diplôme d'Etat), du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire délivré par l'Ecole des sciences sociales et politiques et du certificat médical exigé par le Conseil d'Etat (voir p. 39).

Voir le Règlement de la Faculté des Lettres, Lausanne 1942 (Fr. 0.50) et le Programme des Examens de la Faculté des Lettres, Lausanne 1944 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Philosophie

M. Maurice GEX, chargé de cours

1. Introductionaux problèmes philosophiques. 1 h.

M. Henri MIÉVILLE, prof extr.

- 2. Les grands problèmes philosophiques : du positivisme à Bergson 2 h.
- 3. Philosophies existentialistes 1 h.

5.	Séminaire: b) Etudiants avancés: Le problème des valeurs (2 h. tous les 15 jrs).	1 h	•
	M. Chanan LEHRMANN, privat docent		
6.	La pensée juive dans l'histoire de la philo- sophie	1 h.	
	Histoire et sciences auxiliaires M. Louis JUNOD, prof. extr.		
7.	Saint Louis	2 h.	
8.	Séminaire: La première croisade (2 h. tous les 15 jours)	:1 h.	
9.	Diplomatique	1 h.	
	Correction de travaux pratiques de paléo- graphie (gr.)		
	M. Jacques FREYMOND, prof. extr.		
11.	Le mouvement ouvrier au XIXe siècle	2·h.	
	Les Mémoires de Richelieu	1 h.	
	Séminaire d'histoire économique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.	
	Histoire diplomatique : Problèmes médi- terranéens	1 h.	
15.	Explication de textes relatifs à l'étude des problèmes méditerranéens	1 h.	
	M. Paul COLLART, prof. extr.		
17.	Histoire grecque: Les guerres médiques. Séminaire d'histoire grecque Archéologie: L'Acropole d'Athènes	2 h.	

M. Jean-Charles BIAUDET, privat docent		
19. Napoléon et la Suisse	1	h.
Langue et littérature françaises		
M. René BRAY, prof. ord.		
20. La poésie classique de Ronsard à Chénier.	2	h.
21. Racine		h.
22. Explication française: Ronsard, Sonnets à Hélène.	1	h.
23. Conférences d'histoire littéraire: Ronsard.	1	
M. René BERGER, lecteur		
24. Explication française	2	b.
M. Paul AEBISCHER, prof. ord.		
25. La légende de Roland et la Chanson de Roland	2	h
26. Sémantique française		
27. Explication d'un texte de vieux français .		
100		,
M. Gilbert GUISAN, prof. extr.		
28. La langue française et la civilisation.		
		h.
30. Travaux pratiques	1	h.
M. Henri PERROCHON, privat docent		
31. Histoire de la littérature en Suisse romande: Le XIXe siècle.	1	b_
Langue et littérature grecques		
M. André BONNARD, prof. ord.		
32. Le théâtre d'Euripide	2	h-

33. Explication de textes: Eschyle, Agamemnon	2	h.
34. Travaux pratiques		h.
M. André RIVIER, privat docent		
35. Explication de textes: Platon, Gorgias	1	h:
Langue et littérature latines.	4	ij.
M. Denis VAN BERCHEM, prof. extr. (Ne professe pas ce semestre)		
M. André LABHARDT		
Professeur à l'Université de Neuchatel.		
36. Littérature latine : Juvénal (avec interpré-		
tation de morceaux choisis)	2	h.
		-
M. Charles FAVEZ, chargé de cours	9	
37. Explication de textes: Tacite, Annales, XIII	2	h.
38. Grammaire latine et thème latin	1	h.
39. Versions latines	1	h.
Langue et littérature allemandes		
M. Gottfried BOHNENBLUST, prof. ord.		
40. Gæthe	,2	h.
Deutsches Seminar:		
41. a) Conrad Ferdinand Meyer	2	h.
42. b) Walther von der Vogelweide	· 1	h.
Mme Lydia BARIC, privat docent		
43. Der deutsche Roman in der neueren Zeit .	1	h.
44. Deutsche Stilübungen		

Langue et littérature italiennes

M. Paolo ARCARI Professeur à l'Université de Fribourg.

45. Disegno estetico dei cento canti della Commedia, (Paradiso) e delle canzoni dottri-1 h. 46. I dugentisti maggiori . . . 1 h. 1 h. 47. Gli albori della civiltà fiorentina. 48. Romanzieri del novecento: conferenze e 1 h. discussioni di allievi . . . M. Mario PENSA, privat docent 49. Disegno generale di storia della letteratura 1 h. italiana 50. Lettura di testi di poesia dal 1750 al 1850. 1 h. 51. Corso pratico di lingua: traduzione, composizione et conversazione 1 h. M. PANZA DE MARIA (cours libre) 52. Donne celebri nella Divina Commedia . . 1 h. Langue et littérature anglaises. M. Georges BONNARD, prof. ord. 53. Shakespeare and English History. . . 2 h. 54. Lecture expliquée: Shakespeare, 2 h. Henry VIII . 55. Conférence: T.S. Eliot's Poems and Plays. 1 h. 1 h. M. Adrien BONJOUR, privat docent

57. Introduction au vieil anglais

Langue et littérature espagnoles

M. Angel ARBEX, lectour.		
58. Lectura y explicación de textos literarios modernos	1	h.
59. Cervantes: El ingenioso hidalgo Don Quijote		
de la Mancha (lectura y comentarios) .		h.
60. Curso gramatical	2	h,
Langues et civilisations slaves et orientales		
M. Constantin REGAMEY, chargé de cours		
61. Le romantisme dans les littératures slaves.	1	h.
Cours pratique de russe:		
62. a) débutants		
63. b) étudiants avancés	1	h.
64. Cours élémentaire de sanscrit	1	h.
Histoire de l'art		
M. Adrien BOVY, prof. extr.		
65. Histoire générale des arts, I : L'Antiquité .	1	h.
66. Les grands courants artistiques du XVIIº		
siècle : baroque, classique, réaliste	1	h.
Géographie.		
M. Henri ONDE, prof. extr.		
67. Les régions naturelles de la Suisse	1	h,
68. Explication de cartes. ,	1	h.
69. Le relief du sol		h.

Esthétique musicale

M. Alexandre DÉNÉRÉAZ, privat docent (Ne professe pas ce semestre)

FACULTE DES LETTRES

Histoire des religions

M. Henri GERMOND, chargé de cours. (Voir Faculté de théologie, p. 31)

Pédagogie

. M. Louis MEYLAN, prof. extr.

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 41)

Psychologie

M. Jean PIAGET, prof. extr.
(Voir Ecole des sciences socieles et politiques, p. 41)

ÉCOLE DE FRANÇAIS MODERNE

L'Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne prépare les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle aux diplômes suivants:

- Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne.
- 2. Certificat d'éludes françaises.

Pour être admis aux examens de ces diplômes, il faut être immatricule à l'Université et avoir été inscrit pendant deux semestres comme étudiant à la Faculté des lettres. Les candidats qui ne remplissent pas les conditions prévues pour l'immatriculation (voir p. 11) peuvent être immatriculés après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen d'admission dit Examen préalable C.

L'enseignement de l'Ecole de français moderne comporte tous les cours du professeur de littérature française, un cours de civilisation française et un enseignement pratique pour lequel les étudiants sont groupés en classes distinctes, aussi homogènes que possible. Cet enseignement pratique comprend les cours suivants:

prononciation (phonétique), grammaire et travaux pratiques, syntaxe, étude des gallicismes, stylistique, étude de textes, explication de textes, traduction, rédaction, composition.

Afin d'assurer un travail utile, M. le professeur P. Gilliard reçoit au commencement de chaque semestre les nouveaux étudiants et les répartit d'après leurs connaissances dans les classes qui leur conviennent.

Aucun étudiant ne peut s'inscrire pour un cours de deuxième semestre sans l'autorisation formelle de M. le professeur P. Gilliard.

Tous les cours de la Faculté sont accessibles aux étudiants de l'Ecole spéciale de français moderne, moyennant paiement des finances réglementaires.

Cours.

M.	René	BRAY,	prof.	ord.

20.	La poésie classique de Ronsard à Chénier.	2 h.
21.	Racine	1 h.
	Explication française: Ronsard, Sonnets à Hélène.	1 h.
23.	Conférences d'histoire littéraire : Ronsard .	1 h.
40	M. Henri ONDE, prof. extr.	
70.	Paysages de France.— Grandes étapes de l'évolution historique et artistique de la civilisation française	1 h.
	M. Pierre GILLIARD, prof. extr.	
71.	Explication I: Corneille, Le Cid; Hugo, Hernani (2º sem.).	1 h.
72.	Explication III: Molière, Tartuffe. — Voltaire, Zadig (1er semestre)	1 h.
73.	Explication IV: La Fontaine, Fables (1er s.)	1 h.
74.	Etude de textes: romanciers du XIXº et du XXº siècle	1 h.
75.	Syntaxe (2c semestre)	1 h.
76.	Syntaxe et gallicismes (1er semestre)	2 h.
77.	Stylistique et exercices de langue	1 h.
78.	Composition (strictement réservé aux étu- diants de 2º semestre qui préparent le diplôme ou le certificat)	1 h.
	M. Gilbert GUISAN, prof. extr.	
79.	Explication II: Flaubert, Madame Bovary (2e semestre)	1 h.

80. Exercices de composition (strictement réservés aux étudiants de 1er semestre qui préparent le diplôme ou le certificat	
M. Jean Louis PERRET, assistant	
81. Etude de textes	. 1 h.
82. Rédaction	. 1 h.
M. Olivier CHAPUIS, assistant	
83. Grammaire et travaux pratiques	2 b.
M. René BOVEY, assistant	
84. Exercices de traduction d'italien en français	1 h.
M. René RAPIN, lecteur	
85. Classe pratique de traduction I (allemand étudiants avancés)	•
86. Classe pratique de traduction II (allemand, degré intermédiaire)	
87. Classe pratique de traduction III (allemand	
débutants)	1 h.
88. Classe pratique de traduction IV (anglais)	
89. Classe pratique de prononciation I (phoné	
tique) (étudiants avancés)	
tique) (débutants)	3 h.
	1
I. Cours de prononciation.	
II. Exercices de lecture (par petits group	ies).
M. Chanan LEHRMANN, privat docent	
91. Traduction d'hébreu en français (textes	
choisis d'Achad Haam)	1 h.

COURS DE VACANCES

LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES MODERNES

Directeur: M. le professeur P. Gilliard.

La Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise chaque année, depuis 1895, des Cours de Vacances de français moderne.

Ces cours sont destinés:

- 1) aux personnes qui désirent se perfectionner dans la connaissance et l'usage de la langue;
 - 2) aux professeurs de français de la Suisse et de l'étranger.

Avec une brève interruption à la fin d'août, ils durent du milieu de juillet au milieu d'octobre et sont divisés en quatre séries de trois semaines.

Les deux séries de juillet-août — Cours A — comportent, en plus d'un enseignement pratique, des leçons ex cathedra sur des questions de littérature, d'histoire et d'histoire de l'art (conférences avec projections lumineuses) et des récitals de diction.

L'enseignement est donné par des professeurs et des gradués de l'Université.

L'après-midi du mercredi est consacrée à une promenade; la journée du samedi, à une excursion dans les Albes.

CLASSES PRATIQUES

Les étudiants sont groupés en classes restreintes (15 à 20 élèves au maximum) en tenant compte avant tout du degré de leur connaissance du français.

L'enseignement, dans les classes pratiques, comporte des dictées orthographiques, des exercices de grammaire, d'élocution et de conversation, de stylistique, de traduction, de rédaction et de composition, ainsi que des séances de discussion sur des sujets d'intérêt général. Il est confié à des maîtres spécialistes de l'enseignement du français aux étrangers.

Deux leçons par semaine sont consacrées à des exercices de traduction. Les étudiants qui ne prennent pas part à ces leçons, parce que leur langue maternelle n'est pas représentée par un nombre de personnes suffisant pour former une classe ou parce qu'ils n'y tiennent pas, font d'autres exercices.

Les professeurs de français qui le désirent peuvent s'inscrire à une classe spéciale.

CLASSE DE PHONÉTIQUE

L'enseignement dans ces classes comporte avant tout des exercices oraux; articulation de sons isolés, de groupes de sons difficiles et de phrases; récitation de morceaux préparés avec soin; lecture préparée et à vue de textes phonétiques et, subsidiairement, des exercices de dictées et de transcriptions phonétiques. Cet enseignement est confié à des phonéticiens expérimentés. Les étudiants, après examen de leur prononciation, sont répartis en classes restreintes et homogènes. Manuel utilisé: G. Bonnard, Manuel de phonétique française, Lausanne (Payot), 1927.

FACULTÉ DES SCIENCES

Doyen: M. le professeur A. Perrier.

Immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 11. L'immatriculation ne confère pas, par ellemême, le droit de se présenter aux examens de grades.

Les étudiants étrangers provenant de pays dans lesquels n'existe pas d'enseignement secondaire organisé suivant le mode adopté en Europe peuvent être immatriculés en vue d'études à la Faculté des sciences s'ils ont subi avec succès un examen spécial d'admission (en demander le programme au Secrétariat de l'Université).

Admission anx grades.

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Grades.

La Faculté des sciences prépare aux grades, diplômes et certificats suivants:

- 1 Licence ès sciences.
- 2. Doctorat ès sciences.
- 3. Certificats d'études supérieures.
- 4. Diplôme de chimiste.
- 5. Diplôme de géologue.

N. B. L'Ecole d'Ingénieurs, de son côté, prépare à divers diplômes, dont celui d'ingénieur-chimiste.

Organisation et durée des études.

Quoique le choix et l'ordre des études soient libres, les diplômes spéciaux (chimiste, géologue) comportent des plans d'études normaux, disposés rationnellement, que les étudiants peuvent se procurer au Secrétariat de l'Université.

Pour l'obtention de la licence et du doctorat, il ne saurait y avoir de plans définis, puisque la plus grande liberté est laissée dans le choix des branches. La Faculté recommande toutefois à chaque étudiant d'établir, autant que possible dès le début de ses études, un plan personnel conforme au but qu'il se propose, à défaut de quoi il s'exposera à des difficultés et des pertes de temps sensibles. A cet effet, les étudiants consulteront le Doyen de la Faculté ou même les professeurs intéressés, qui leur donneront avec plaisir tous les conseils désirables.

LICENCE ÈS SCIENCES

Le programme de la Licence ès sciences récomment remanié sera envoyé par le Secrétariat de l'Université sur la demande des intéressés.

DOCTORAT ÈS SCIENCES

Pour se présenter au doctorat, le candidat doit justifier de la licence ès sciences ou d'un grade jugé équivalent par le Conseil de Faculté. La thèse doit être un travail scientifique original témoignant de l'aptitude du candidat à des recherches personnelles. Le mémoire peut être rédigé dans l'une des trois langues nationales.

Dans la règle, les professeurs n'acceptent de diriger un travail de thèse que lorsqu'il s'agit d'étudiants ayant suivi avec succès les enseignements nécessaires (y compris particulièrement les travaux pratiques, laboratoires, etc.) et ayant en outre obtenu déjà les certificats d'études y relatifs

DIPLOMES DE CHIMISTE

Les études de chimie à l'Université de Lausanne préparent aux diplômes de chimiste et d'ingénieur-chimiste.

Le diplôme d'ingénieur-chimiste est conféré aux étudiants réguliers de la section d'ingénieurs-chimistes de l'Ecole d'ingénieurs, dont le programme a été établi pour préparer les étudiants à la carrière de chimiste industriel; il comprend, à côté des branches chimiques, physiques et mathématiques, une série de disciplines de l'art de l'ingénieur: éléments des machines, électrotechnique, machines thermiques et hydrauliques, etc.

Le diplôme de chimiste est conféré aux étudiants de la Faculté des sciences, après sept semestres d'études au minimum.

Il comprend, outre les sciences chimiques, théoriques et appliquées, la physique, la minéralogie, des notions de biologie empruntées à la botanique, la bactériologie, la microscopie et l'analyse des denrées alimentaires.

Les candidats à ce diplôme sont invités à se procurer au Secrétariat de l'Université le Règlement pour l'obtention du diplôme de chimiste.

DIPLOME DE GÉOLOGUE

Les études de géologie conduisent à la carrière de géologue praticien.

Après six semestres d'études au minimum, l'étudiant prépare son travail de diplôme. Les étudiants jouissent de la liberté des études; toutefois des séries d'examens les obligent à poursuivre un programme fixe de cours nécessaires à leur instruction générale.

La première série comporte des examens de physique, de chimie minérale et de chimie analytique avec épreuves pratiques; les suivantes sont les examens prévus pour l'obtention des certificats de minéralogie et pétrographie, de géologie et paléontologie, de géophysique générale et appliquée. Les étudiants doivent suivre des travaux sur le terrain durant le semestre d'été et exécuter des recherches particulières durant les vacances. Les examens terminaux sont relatifs à des questions de géologie appliquée, d'exploitation des mines et de législation minière.

Voir le Règlement de la Faculté des Sciences, Lausanne 1931 (Fr. 0.50), le Programme des certificats d'études supérieures de la Faculté des Sciences, Lausanne 1940 (Fr. 0.50), le Règlement spécial pour l'obtention de la licence ès sciences (diplôme d'Etat) (gratuit), le Règlement spécial pour l'obtention de la licence ès sciences par les ingénieurs diplômés de Lausanne (gratuit), le Règlement et plan d'études pour l'obtention du diplôme de chimiste (Fr. 0.50), le Règlement et plan d'études pour l'obtention du diplôme de géologue, Lausanne, 1939 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires.

Ecole de Chimie et de Physique, Place du Château (2 09 21)

- 1. Laboratoire de physique. Directeur: M. le professeur A. Perrier.
- 2. Laboratoire de chimie minérale et analytique, Directeur: M. le professeur R. Flatt.
- 3. Laboratoire de chimie organique. Directeur: M. le professeur H. Goldstein.
- Laboratoire d'analyse toxicologique. Directeur: M. le professeur R. Mellet.
- Laboratoire d'analyse biologique. Directeur: M. le professeur R. Mellet.
- Laboratoire de microscopie appliquée, Directeur: M. le professeur A. Girardet,

Policlinique, rue César Roux 19.

- Laboratoire de chimie physique et d'électrochimie.
 Directeur: M. le professeur Ch. Haenny (20010).
- 8. Laboratoire de préparations et d'analyses industrielles: M. le professeur Ch. Haenny (2 85 49).
- Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires, Directeur: M. le professeur M. Bornand (2 85 51).
- Laboratoire de bactériologie pour étudiants en pharmacie et chimistes. Directeur: M. le professeur M. Bornand (2 85 51).

· Palais de Rumine.

- Laboratoire de zoologie, d'anatomie comparée et d'entomologie. Directeur: M. le professeur R. Matthey. (2 83 36).
- Laboratoire d'histologie végétale. Directeur: M. le professeur F. Cosandey (2 83 35).
- Laboratoire de physiologie végétale. Directeur: M. le professeur F. Cosandey (2 83 35).
- 14. Laboratoire de botanique systématique et pharmaceutique. Directeur: M. le professeur A. Maillefer (2 83 35).
- Laboratoire de géologie et de paléontologie. Directeur: M. le professeur E. Gagnebin (2 83 37).
- Laboratoire de minéralogie et de pétrographie. Directeur: M. le professeur L. Déverin (2 83 37).
- Laboratoire de géophysique générale et appliquée.
 Directeur: M. le professeur N. Oulianoff (2 83 37).

Bibliothèques.

Voir sous Bibliothèques, No 8, p. 121.

Mathématiques

M. Charles BLANC, prof. extr.
1. Calcul différentiel et intégral I 6 h.
2. Exercices de calcul différentiel et intégral . 2 h.
3. Répétitions de calcul différentiel et intégral 1 h.
Mathématiques appliquées II 2 h. Exercices de mathématiques appliquées II 2 h.
143
M. Beno ECKMANN, prof. extr.
4. Calcul différentiel et intégral III 3 h.
5. Exerc. de calcul dissérentiel et intégral III 1 h.
6. Mathématiques générales 1 3 h.
7. Exercices de mathématiques générales I . 2 h.
8. Répétitions de mathématiques générales I. 1 h.
9. Mécanique II 1 h.
10. Exercices de mécanique II 1 h
M. Jules MARCHAND, prof. ord.
11. Géométrie analytique et vectorielle 2 h
12. Répétitions de géométrie analytique et vec-
torielle 1 h
18. Géométrie descriptive 2 h
* Cours appartenant au programme de l'Ecole Polytech nique de l'Université de Lausanne.

* Cours	appartenant	au	programme	de	l'Ecole	Polytech-
niqi	ue de l'Unive	rsit	é de Lausan	ne.		

Exercices de physique générale II . . . 2 h. Répétitions de physique générale III . . . 1 h.

* Physique générale II

	M. Georges TIERCY	
	professeur à l'Université de Genève.	
30. A	Astronomie théorique	h.
	M. Félix VANEY, privat docent	
31. 7	Algèbre	h.
	Physique	
	M. Albert PERRIER, prof. ord.	
32 . I	Physique expérimentale 5	h.
33. I	Répétitions (gratuit)	h.
34. F	Problèmes, exposés et discussions (avec la	
	collab. du chef de travaux), pour les can- didats au certificat de physique (privé). 2	h.
35. N	Manipulations pour débutants. 3 après-mie	li.
36. 1	Manipulations pour étudiants avancés et travaux de recherches. Tous les jour	
	M. Ernest STUECKELBERG	
	professeur à l'Université de Genève.	
37. N	Mécanique des corps déformables (calcul lensoriel)	h.
38. 1	Théorie de la gravitation (analyse tenso- rielle)	
39. I	Exercices de physique théorique 1	
	Mlle Tatiana KOUSMINE, chargée de cours	
40. (Optique géométrique 3	h.
	M. Gustave JOYET, privat docent	
41. F	Radioactivité: Rayonnements II	h.

Chimie

M. Robert FLATT, prof. ord.
42. Chimie minérale générale 5 h.
43. Répétitions et problèmes de chimie minérale genérale
44. Chimie analytique: analyse qualitative 2 h.
45. Répétitions de chimie analytique
46. Laboratoire de chimie minérale et analy- tique pour ingénieurs-chimistes, chimis- tes, pharmaciens, géologues, étudiants en sciences. Tous les après-midi.
47. Laboratoire de chimie minérale et analy- tique pour médecins 8 h.
48. Laboratoire de chimie minérale et analy- tique pour candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours
M. Rodolphe MELLET, prof. extr.
49. Analyse toxicologique 1 h. 50. Laboratoire d'analyse biologique 4 h. M. Henri GOLDSTEIN, prot. ord.
51. Chimie organique: compléments de série aromatique 3 h.
52. Répétitions de chimie organique spéciale. 1/2 h.
53. Chimie organique appliquée: méthodes générales et produits intermédiaires 2 h.
54. Répétitions de chimie organique appliquée 1, h.
55. Laboratoire de chimie organique pour étudiants en pharmacie et en sciences . 4 h.

56.	Laboratoire de chimie organique pour étu-
	diants ing. chimistes et chimistes 16 h.
57.	Laboratoire de chimie organique pour can- didats au diplôme et au doctorat. Tous les jours.
	M. Théodore POSTERNAK, privat docent
58.	Chapitres choisis de chimie organique et
	biologique h. h.
	M. Charles, HAENNY, prof. extr.
59 .	Chimie physique
	Répétitions
61.	Electrochimie 2 h. 2 h.
62.	Répétitions
63.	Chimie technique 2 h.
64.	Répétitions 1 h.
65.	Laboratoire de préparations et analyses
	industrielles 4 après-midi.
66.	industrielles
	trochimie. 4 après-midi.
67.	Travaux pratiques et travaux de recherches
	pour candidats au diplôme et au doctorat,
	Tous les jours.
	M. Charles TSCHAPPAT, chargé de cours
68.	Electrothermie 2 h.
	Répétitions d'électrothermie :
	M. Arthur FATH, prof. extr.
70.	Chimie industrielle 2 h.
71.	Répétitions
72.	Métallographie 2 h.
	M. René GALLAY, privat docent
	(Ne professe pas ce semestre)

Zoologie ,
M. Robert MATTHEY, prof. ord.
73. Cours de zoologie générale
75. Laboratoire de zoologie pour débutants. 4 h.
76. Laboratoire de zoologie pour étud. avancés 8 h.
77. Travaux pour étudiants avancés (certificat, doctorats).
M. Jacques DE BEAUMONT, chargé de cours.
78. Biologie des insectes
Botanique
M. Florian COSANDEY, prof. ord.
79. Botanique générale
80. Chapitres choisis de botanique
81. Laboratoire d'histologie végétale I (phar-
maciens, candidats au certificat, etc.) . 4 h.
82. Laboratoire de botanique I pour médecins 4 h.
83. Laboratoire d'histologie II (pharm. 3e sem.
et chimistes) 4 h,
84. Laboratoire de botanique (certificats, avan-
cés) 8 h.
85. Laboratoire pour étudiants avancés. Tous
les jours.
M. Arthur MAILLEFER, prof. extr.
86. Botanique systématique (médecins) 2 h.
87. Botanique systémalique et pharmaceut. I : 2 h:
88. Botanique systematique et pharmaceut. III 2 h.
89. Laboratoire de botanique systématique:
travaux d'herbier 4 h.

M. André GIRARDET. prof. extr.,		
M. Louis FAUCONNET, suppléant.		
90. Laboratoire de microscopie appliquée	4	b.
Bactériologie		
M. Paul HAUDUROY, prof. extr.		
91. Bactériologie spéciale	5	h.
92. Laboratoire de bactériologie pour certificat		
M. Marcel BORNAND, prof. extr.		
'93. Principes d'hygiène	2	h.
94. Analyses de denrées alimentaires		
95. Laboratoire d'analyse des denrées alimenmentaires	1/2	h.
. Géologie et minéralogie		
M. Elie GAGNEBIN, prof. ord.		
96. Géologie générale	3	h.
97. Répétitions de géologie générale	ŧ	h.
98. Géologie stratigraphique	2	'n.
99. Paléontologie	2	h.
100. Répétitions de paléontologie	1	h.
401. Séminaire (2 h. tous les 15 jours)	1	h.
102. Laboratoire de géologie pour candidats au certificat	8	h.
103. Travaux pour étudiants avancés. Tous les j		

33	M. Louis	DÉVERIN,	, prof.	ord.			
104. Miné	ralogie gén	érale .				4	h.
105. Répé	titions de n	ninéralogi	e géné	rale		1	h.
106. Petro	graphie .					2	h.
	métallifère						
108. Labo	ratoire pou	r débutan	ts .			.4	h.
109. Trava	aux pour ét	udiants av	ancės.	Tou	s les	jour	rs.
	M. Nicolas	OULIANO	F. pro	f. ord			
110. Géop	hysique gé	néra le .		• .	·	3	h.
111. Géop	hysique app	oliquée .				1	h.
112. Topo	graphie d'e	xploration				2	h.
113. Labor	ratoire de g	éophysiqu	ie.			4	h.
	M. Daniel A	UBERT, p	rivat d	ocent			
114. Géold	gie régiona	ale				1	h.
M	f. Arnold B	ersier, _l	privat	docen	t		
	(Ne prot	èsse pas ce se	mestre)				
	M. Henri	FAES, pri	vat do	cent			
115. Patho	logie végét	ale				1	h.
	M. Roger E	ENOIT, pi	rivat d	ocent			
116. Les d'ind	organes d'a lustrie biolo	nimaux gique.	emplo	yés d	lans 	1	h.

100

- Faculté des lettres: Géographie humaine, géographie physique (M. Onde).
- Faculté de médécine: Physiologie animale, laboratoire de physiologie (M. A. Fleisch). Bactériologie, travaux pratiques de bactériologie (M. P. Hauduroy).
- Ecole des sciences sociales et politiques: Introduction aux problèmes philosophiques (M. M. Gex). Didactique générale, histoire des doctrines pédagogiques, conférence de pédagogie et exercices pratiques (M. Meylan).
- Ecole des hautes études commerciales: Calcul des probabilités (M. J. Chuard).
- Ecole d'ingénieurs: Législation industrielle (M. C. Rathgeb). Electrotechnique (M. H. Favez).

ÉCOLE DE PHARMACIE

Directeur: M. le professeur R. Mellet.

Immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, v. p. 11. L'immatriculation ne confère pas, par elle même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades.

Pour être admis aux examens du Diplôme fédéral de pharmacien, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité.

Pour être admis aux examens du Diplôme de pharmacien de l'Université, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité suisse, ou d'un titre jugé équivalent:

Grades .

L'Ecole de pharmacie prépare aux grades suivants

- 1. Diplôme fédéral de pharmacien,
- 2. Diplôme de pharmacien de l'Université.
- 3. Doctorat en pharmacie.

Organisation et durée des études.

DIPLOME FÉDÉRAL DE PHARMACIEN

Les candidats au diplôme fédéral de pharmacien sont soumis aux exigences du Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires, du 22 janvier 1935.

DIPLOME DE PHARMACIEN DE L'UNIVERSITÉ

Les examens pour l'obtention du Diplôme de pharmacien de l'Université sont au nombre de deux, à savoir:

1º l'examen de sciences naturelles pour pharmaciens;

2º l'examen du diplôme de pharmacien de l'Université.

Ils se font l'un et l'autre à la session de mars ou à celle d'octobre.

Pour les conditions d'admission aux examens ainsi que pour le programme des examens, consulter le règlement de l'Ecole de pharmacie.

La durée des études est de six semestres.

Les cours obligatoires sont :

Physique; chimie minérale, organique et analytique; botanique générale; botanique systématique et pharmaceutique; chimie pharmaceutique; analyse toxicologique; pharmacognosie; pharmacie galénique; principe de l'action des médicaments; analyse des denrées alimentaires avec exercices pratiques; hygiène et bactériologie.

Les laboratoires obligatoires sont:

Physique; chimie analytique; chimie organique; histologie végétale; morphologie végétale et détermination des plantes; préparations pharmaceutiques; analyse des médicaments; analyse toxicologique; pharmacie galénique; pharmacognosie; bactériologie; analyse biologique.

DOCTORAT EN PHARMACIE

Les pharmaciens diplômés qui remplissent les conditions précisées par le règlement du doctorat en pharmacie peuvent être admis sans autre au doctorat pour les branches suivantes: botanique pharmaceutique, pharmacognosie, hygiène et bactériologie, chimie pharmaceutique et pharmacie galénique.

Les pharmaciens diplômés ne remplissant pas les condi-

tions précisées par le dit règlement ou qui veulent préparer une thèse dans une autre branche peuvent se présenter au doctorat ès sciences. Avant d'être admis, ils doivent obtenir le certificat d'études supérieures se rattachant au domaine de la thèse qu'ils désirent préparer.

Voir le Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires du 23 janvier 1935, 1 br., Fr. 1.—, le Règlement du doctorat en pharmacie du 5 novembre 1929, 1 br., Fr. 0,20 et le Règlement de l'Ecole de pharmacie du 14 mai 1940, 1 br., Lausanne 1940, Fr. 0,50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires.

Ecole de Chimie et de Physique, Place du Château (20921)

Directeur: M. le professeur R. MELLET.

- 1. Laboratoire d'analyse des médicaments.
- 2. Laboratoire d'analyse pharmaceutique.

Directeur: M. le professeur A. GIRARDET.

- 3. Laboratoire de préparations pharmaceutiques.
- 4. Laboratoire de pharmacie galénique.
- Laboratoire de pharmacognosie et de microscopie des drogues.

Bibliothèques.

Voir sous Bibliothèques, Nos 8 et 9, p. 121.

Programme.

Les cours du premier cycle des études de Pharmacie figurent au programme de la Faculté des sciences.

I. Cours spécial au premier cycle des études :	1
M. Louis FAUCONNET. cours libre	
. 1. Introduction à la pharmacie pratique	ì.
b .	
II. Cours spéciaux au deuxième cycle des études :	
M. André GIRARDET, prof. extr.	
2. Chimie pharmaceutique 21	à
3. Pharmacognosie 2 1	.
4. Pharmacie galénique 1 l	n.
5. Répétitions de chimie pharmaceutique 1 l	1.
6. Colloquium IV 2 1	n.
7. Laboratoire de préparations pharmaceu-	
tiques 8 J	a.
8. Laboratoire de pharmacognosie 4 h	ì,
9. Laboratoire de pharmacognosie: IV 4 }	i.
10. Laboratoire de pharmacie galénique III et IV 4 l	ì.
11. Excursions scientifiques.	
M. Rodolphe MELLET, prof. extr.	
12. Laboratoire d'analyse des médicaments 4 l	'n
13. Laboratoire d'analyse pharmaceutique 4 h	•
20. 2000 a analyse pharmaceurique 4 1	L
M. Jacques DE BEAUMONT, chargé de cours	
14. Principes de l'action des médicaments	

	M. Roger BENOIT, privat docent (voir Faculté des Sciences, Nº 112)
15.	Les organes d'animaux employés dans l'industrie biologique, 1 h.
	M. Roger FREUDWEILER, privat docent
16.	Préparations opothérapiques 2 h.
	M. Paul KRAMER, cours libre
17.	Comptabilité pour pharmaciens 1 h.

III. Cours empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. A. Perrier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Analyse toxicologique, laboratoire d'analyse toxicologique, laboratoire d'analyse toxicologique, laboratoire d'analyse biologique (M. R. Meilet). — Botanique générale, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey). — Botanique systématique et pharmaceutique, laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (M. A. Maillefer). — Principes d'hygiène et de bactériologie, analyse des denrées alimentaires, laboratoire de bactériologie (M. M. Bornand).

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

DE

L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N. B. — Le programme spécial de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne est envoyé sur demende adressée à son Secrétariat (Beauregard, Lausanne).

ÉCOLE D'INGÉNIEURS

Directeur: M. le professeur A. Stucky.

L'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne prépare aux carrières d'ingénieur civil, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur électricien, d'ingénieur chimiste et de géomètre.

immatriculation.

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 11. L'immatriculation ne confère pas, par ellemême le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades.

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux diplômes et grades suivants;

- 1. Diplôme d'ingénieur civil.
- 2. Diplôme d'ingénieur mécanicien.
- 3. Diplôme d'ingénieur électricien:
- 4. Diplôme d'ingénieur chimiste:
- 5. Diplôme de géomètre.
- 6. Doctorat ès sciences techniques.

Admission aux grades.

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal/des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur dans le premier semestre d'études: les candidats porteurs du baccalauréat d'un gymnase scientifique suisse, du baccalauréat ès lettres spécial d'un gymnase classique suisse, ou d'un titre reconnu équivalent. Les candidats porteurs d'un titre donnant droit à l'immatriculation à l'Université mais n'impliquant pas des connaissances spéciales suffisantes

sont appelés à subir un examen sur tout ou partie des matières du programme d'admission.

Cours de mathématiques spéciales

(annexé à l'Ecole d'ingénieurs)

Un cours de mathématiques spéciales d'une durée de deux semestres prépare les candidats immatriculables à l'Université qui n'ont pas des connaissances suffisantes en mathématiques et en dessin pour être admis en première année de l'Ecole.

Les candidats à l'examen d'admission à l'E.I.L. peuvent être admis à ce cours comme auditeurs.

Le programme peut être obtenu au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs.

Durée des études.

La durée normale du cycle des études nécessaires à l'obtention du diplôme d'ingénieur est de huit semestres, groupés deux à deux en années d'études, pour les sections des ingénieurs-civils, des mécaniciens et des électriciens. Elle est de sept semestres pour les chimistes et de cinq semestres pour les géomètres.

Doctorat ès sciences techniques. Pour ebtenir le grade de docteur ès sciences techniques, il faut être ingénieur diplôme de l'Université de Lausanne ou présenter un titre équivalent, avoir étudié pendant deux semestres au moins à l'Ecole d'ingénieurs, et présenter un travail de doctorat qui prouve l'aptitude du candidat aux recherches scientifiques personnelles et dont le sujet soit emprunté à l'une des matières enseignées à l'Ecole.

ECOLE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Directeur: M. le professeur A. Stucky.

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme de l'Université de Lausanne a pour but de former des architectes pourvus des qualités artistiques et des connaissances techniques et pratiques indispensables à leur profession. Elle constitue une section de l'Université de Lausanne au même titre que l'Ecole d'ingénieurs et les autres facultés. Les caractéristiques de son enseignement sont l'étroite corrélation entre les études purement architecturales et les études techniques et scientifiques.

Immatriculation.

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université. Pour les conditions d'immatriculation, voir p. 11. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades.

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme prépare aux grades suivants:

- 1. Diplôme d'architecte.
- 2. Diplôme d'urbaniste.

Admission aux grades.

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'école. Sont admis de droit au régime intérieur, pour se préparer au diplôme d'architecte, les candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'un certificat de maturité classique ou scientifique d'un gymnase suisse, d'un certificat de maturité fédérale A B ou C ou d'un titre reconnu équivalent, à la condition qu'ils justifient d'une certaine pratique du dessin. Les candidats qui ne possèdent aucun des diplômes ci-dessus sont appelés à subir un examen sur une partie ou sur l'ensemble du programme d'admission. Sont admis à suivre, comme élèves réguliers, les cours du programme d'urbanisme, les candidats porteurs du diplôme d'architecte E.A.L. ou d'un diplôme jugé équivalent.

Classe préparatoire de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme.

Les candidats qui ne possèdent pas de formation artistique ou dont l'habitude du dessin et les connaissances en mathématiques sont insuffisantes pour être admis en première année de l'Ecole, peuvent suivre la Classe préparatoire annexée à l'Ecole d'architecture. La durée des études est de 2 semestres. L'enseignement tient compte des aptitudes diverses des élèves. (Voir Règlement-Programme de la Classe préparatoire).

Durée des études.

La durée normale du cycle des études nécessaires pour obtenir le diplôme d'architecte est de huit semestres; les candidats doivent avoir fait en outre un stage d'une année dans un bureau d'architecte. Pour l'examen du diplôme d'urbaniste, la durée normale des études est de trois semestres.

PRIX

DÉCERNÉS PAR L'UNIVERSITÉ

DE

LAUSANNE

N. B. — Pour de plus amples renseignements, consulter les Règlements des Prix décernés par l'Université de Lausanne, en vente au Secrétariat de l'Université au prix de Fr. 0.50.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'UNIVERSITÉ

F.

Prix communs à plusieurs Facultés et Ecoles

Prix de la Section vaudoise de l'Association suisse pour la Société des Nations.

Institué en 1929 par la dite Association.

Prix, d'un montant de Fr. 200.— à Fr. 300.—, destiné à récompenser un travail sur un sujet concernant toute institution officielle internationale tendant à l'amélioration des relations politiques internationales. Sont admis à concourir tous les étudiants et les gradués dans les deux années qui suivent la date de leur grade. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le les décembre au plus tard.

Prix Davel.

Institué en 1900 par le Comité des Monuments Davel. Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné tous les trois ans à un travail inédit sur un sujet d'histoire vaudoise avant 1815. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1º décembre au plus tard.

Prix Emile Duboux.

Institué en 1907 par Mlle Jenny Duboux, en souvenir de son frère, le Dr Emile Duboux.

Un ou plusieurs prix d'un montant total d'environ Fr. 175.—. Peuvent être décernés chaque année à des travaux originaux de psychiatrie ou de philosophie, ou, à leur défaut, à des travaux originaux en rapport avec

l'enseignement des Facultés de médecine, théologie et lettres. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Whitebouse.

Institué en 1929 par H. Remsen Whitehouse.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un travail d'histoire ou de littérature intéressant à la fois la France et la Suisse. Sont admis à concourir tous les étudiants (étudiantes exclues) suisses, de préférence vaudois ou suisses romands. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^cr décembre au plus tard.

Prix Nessler.

Institué par la famille de Frédéric Nessler, professeur de littéraure altemande de 1870 à 1878.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.— décerné chaque année alternativement à un licencié en théologie et à un licencié ès lettres pour leur faciliter un séjour d'études à l'étranger.

Prix Pelet.

Institué en 1940 par M. Louis Pelet, professeur de chimie de 1900 à 1924.

Prix unique d'un montaul d'environ Fr. 150.—. Décerné chaque année à l'étudiant chimiste ou ingénieur-chimiste qui a obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens des 1re et 2me années.

H.

Prix spéciaux aux différentes Facultés et Ecoles FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Levade.

Institué par David Levade, professeur de théologie dogmatique de 1810 à 1834.

Prix et accessits d'un montant total de Fr. 100.— décernés tous les deux ans à la suite d'un concours de lecture et de diction qui a lieu au semestre d'été.

· Prix Paul Chapuis-Sccrétan.

M. le pasteur Henri Gailloud, décédé en 1943, a institué par testament un fonds Paul Chapuis-Secrétan, dont les revenus servent à récompenser, par des prix d'un total de Fr. 300.— environ, des travaux de concours de théologie pratique.

Sont admis à concourir les étudiants de quatrième année de la Faculté de théologie universitaire et de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise.

Les travaux doivent être déposés au Scerétariat de l'Université le 1et décembre au plus tard.

Prix Gay.

Institué en 1840 par François-Louis Gay (1774-1851), juge de paix de Lutry, ce prix est destiné à récompenser les étudiants de la Faculté de théologie qui ont obtenu en moyenne la note 9 à leurs examens.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert.

Institué en 1896 par Henri Bippert, Juge cantonal de 1851 à 1885.

Un ou plusieurs prix d'un montant total de Fr. 1200.— qui peuvent être décernés chaque année aux meilleurs travaux inédits sur des sujets de droit suisse. Les étudiants et les gradués de la Faculté de droit dans les quinze ans qui suivent l'obtention de leur grade sont admis à concourir. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Ch.-Ph. Mercier.

Institué par la famille de Charles-Philippe Mercier, en 1930. Prix unique d'un montant de Fr. 200.—, décerné lous les deux aus à l'étudiant en droit qui se sera montré le plus méritant, ou par sa thèse, ou par ses examens.

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique.

Institué par la dite Société en 1931.

Un ou plusieurs prix d'un montant de Fr. 100.— ou davantage, décernés aux meilleurs étudiants de l'Ecole des sciences sociales et politiques, et destinés à les aider à poursuivre leurs études à l'étranger, à payer les frais d'impression de leur thèse, etc.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de Cérenville.

Institué en 1897 par E. de Cérenville, professeur de clinique médicale de 1890 à 1898, et Madame de Cérenville, en souvenir de leur fils.

Prix d'une valeur de Fr. 500.— environ. Peut être décerné chaque année à un travail original d'anatomie, de physiologie ou de pathologie, se rapportant de préférence au système nerveux. Sont admis à concourir les étudiants, ainsi que les anciens étudiants dans les cinq années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Combe.

Institué par Adolphe Combe, professeur de pédiatrie de 1898 à 1917.

Un ou plusieurs prix d'une valeur totale de Fr. 1500.—. Peuvent être décernés chaque année à des travaux originaux de pédiatrie. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants de la Faculté de médecine dans les cinq années qui suivent leur obtention, dans l'une des Universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou du grade de docteur en médecine. Les travaux doivent être déposés au Sccrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Marc Dufour.

Institué par Marc Dufour, professeur d'ophtalmologie de 1890 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné chaque année à un travail scientifique original portant sur l'une des matières enseignées à la Faculté de médecine. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans l'année qui suit leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix César Roux.

Institué en 1914 par C. de Macedo Soarès en hommage à César Roux, professeur de clinique chirurgicale de 1890 à 1926.

Deux prix d'un montant total d'environ Fr. 600.... Peuvent être décernés chaque année, pour les 2/3 à un étudiant suisse et pour 1/3 à un étudiant étranger, pour leur faciliter un voyage d'études.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Follope.

Institué en 1892 par Martin-Alphonse Follope.

· Prix unique consistant en une médaille de vermeil et une somme de Fr. 100.—. Peut être décerné chaque année à un recueil de vers inédits. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les deux années qui suivent leur exmatriculation.

Lorsque le prix de poésie n'aura pas été décerné pendant deux années consécutives, il sera institué dans l'année suivante, parallèlement au concours de poésie, un concours ouvert à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des lettres sous le nom de Concours Follope (critique et histoire littéraire). Les concurrents devront présenter un mémoire sur la critique ou l'histoire littéraire d'une œuvre appartenant à la poésie française. Le prix

sera constitué par la somme qui sera disponible sur les arrérages des deux années où le prix de poésie n'aura pas été décerné.

Les recueils de vers et mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Lorsqu'aucun mémoire n'aura été présenté au Concours Follope (critique et histoire littéraire) ou jugé digne de récompense, la somme disponible pourra être attribuée à un étudiant dont les travaux présentés au séminaire de français auront paru particulièrement estimables.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner.

Institué en 1899 par Henri Brunner, professeur de chimie de 1873 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 200.—. Peut être décerné chaque année à un étudiant, ou ancien étudiant, pour un travail préparé dans un des laboratoires de la Faculté des sciences et de l'Ecole de pharmacie.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{cr} décembre au plus tard.

ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

ECOLE D'INGÉNIEURS

N. B. - Voir le Programme des cours de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne.

Prix Landry.

Institué en 1937 par Jean Landry, professeur d'électrotechnie de 1903 à 1940, Directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1919 à 1940.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un travail scientifique original portant sur l'une des matières enseignées dans les sections de génie civil, de mécanique ou d'électricité de l'Ecole. Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits à l'Ecole, les anciens élèves diplômes de

l'Ecole qui n'ont pas terininé leurs études depuis plus de deux ans comptés à partir du 1er novembre de l'année de leur diplôme. Le temps d'assistance régulier dans un laboratoire ou autre service relevant de l'Ecole est considéré comme rentrant dans le temps des études.

Prix Cousin.

Institué par ses parents, en souvenir de René Cousin, élève de l'Ecole d'ingénieurs, mort pour la France en octobre 1917.

Prix unique d'un montant de Fr. 50.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen propédeutique.

Prix Dommer.

Institué en 1921 par Auguste Dommer, professeur des ponts et charpentes de 1901 à 1933, Directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1904 à 1907.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant ingénieur constructeur, mécanicien ou électricien qui, ayant accompti sans interruption à l'Ecole d'ingénieurs le cycle complet de ses études y a obtenu la meilleure moyenne générale (8,5 au minimum).

Prix Grenier.

Institué en 1905 par William Grenier, professeur de mécanique industrielle de 1874 à 1902.

Un ou deux prix d'un montant total de Fr. 250.— environ. Peuvent être décernés chaque année aux élèves des deux dernières années de l'Ecole d'ingénieurs qui auront fait preuve durant leurs études des dispositions artistiques les plus marquées dans l'élaboration de leurs projets.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes.

Institué par la dite Société en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.—. Décerné chaque année à un étudiant qui a obtenu un des meilleurs résultats aux épreuves pratiques du diplôme d'ingénieur constructeur, mécanicien ou électricien.

Prix des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne A³ E² I. L.

Institué par la dite Société en 1938.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— décerné chaque année à un étudiant qui termine ses études d'ingénieur constructeur, mécanicien, électricien ou chimiste avec l'une des meilleures mayennes générales (8,5 au minimum) durant le cycle complet de ses études.

ECOLE D'ARCHITECTURE

Prix

du groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes.

Institué par la dite Société en 1944 et pour 5 ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— destiné à récompenser le meilleur projet présenté à un concours spécial ouvert aux élèves de 1^{re} classe de l'Ecole d'architecture.

111.

Prix Arnold Reymond.

Fondation Charles-Eugène Guye.

Par son testament, daté du 15 mai 1941, M. Ch. E. Guye, professeur honoraire de l'Université de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à l'Université de Lausanne une somme destinée à la création d'un prix de philosophie scientifique dénommé «Prix Arnold Reymond, fondation Charles-Eugène Guye».

Ce prix est destiné à récompenser l'œuvre, l'ouvrage ou le mémoire qui exposera de la façon la plus claire et la plus objective les progrès et les tendances de la philosophie scientifique au cours des dix dernières années, ou ceux d'une discipline scientifique particulière (mathématique, physique, biologie, médecine, etc.).

Il est décerné tous les dix ans au moins, tous les cinq ans au plus. Il a été décerné pour la première fois le 2 mars 1944.

Premier titulaire: M. Lecomte du Nouy.

SPORTS CULTURE PHYSIQUE

COURS

DE

GYMNASTIQUE

COURS

de

Culture physique et d'entraînement sportif de l'Université

DIRECTEUR:

M. CONSTANT BUCHER, MAITRE DE SPORTS

Ces cours sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes régulièrement inscrits. Ils ont lieu, en général, tous les jours de 17 h à 19 h, dans la salle de gymnastique ou sur le terrain du Collège classique cantonal, avenue de Béthusy.

Aucune finance n'est demandée

Matière enseignée:

Culture physique générale, courses diverses, sauts. lancers, engins, lutte, boxe, natation, escrime, tennis, jeux.

Sports de compétition :

Football, athlétisme, cross-country, basket-ball, hockey sur glace, ski.

Renseignements auprès du maître de sports ou de la commission sportive, place de la Cathédrale 5.

Demander le programme détaillé au Secrélariat de l'Université.

Etablissements en rapport avec l'Université

ET DONT LES ÉTUDIANTS SONT ADMIS A PROFITER A DES CONDITIONS SPÉCIALES

Ecole d'escrime (Petit-Chêne, 19.)

Professeur: Me HENGRAVE, maître d'armes (26154).

Manège de l'Eglantine.

Professeur: M. G. GRUAZ. (28963).

Manège de La Sallaz.

Professeur . M. G. Balsiger (26557).

Rowing Club.

(Ouchy, Garage du Club). Exercices réguliers tous les jours, de 18 à 19 h. 30 (en été seulement).

Lausanne-Sports.

Section d'Aviron. Exercices réguliers tous les jours; s'adresser Garage Union nautique, Ouchy-Lausanne.

Cours pour la formation de Maîtres et Maîtresses de gymnastique

Sous les auspices du Département de l'Instruction publique et des Cultes du Canton de Vaud, l'Université de Lausanne organise des cours pour la formation des mattres et maîtresses de gymnastique.

Ces cours ont pour but de préparer théoriquement et pratiquement les candidats aux examens pour l'obtention du diplôme fédéral No 1 de maître de gymnastique, selon le Règlement d'examen du Département militaire fédéral du 26 juin 1936.

L'organisation en est la suivante:

Direction: M. Robert Tharin, inspecteur de gymnastique au Département de l'Instruction publique et des Cultes. Secrétariat et comptabilité: Secrétariat de l'Université. Durée et période des cours: Pour les rendre accessibles à chacun, les cours sont répartis sur deux ans.

Ils comprennent:

Par année: 36 séances théoriques et pratiques d'un mercredi après-midi chacune, de 4 heures. Au total: 144 heures. Pour les 2 ans: 288 heures.

Par année: un cours d'été, théorique et pratique, de 18 jours, en 3 semaines consécutives pendant le mois d'août. Au total: 111 heures (répartition du temps: lundi 6 h., mardi 7 h., mercredi 6 h., jeudi 7 h., vendredi 7 h., samedi 4 h. = 37 h. par semaine. Pour les 2 ans: 222 heures.

Par année: un cours d'hiver pour le ski et le patin, de 2 semaines entre Noël et le 10 janvier. Une excursion de 3-4 jours (la première année seulement).

Programme d'enseignement: (réparti sur les deux ans)
Anatomie: 30 h. M. le professeur N. Popoff. — Physiologie: 30 h. M. le professeur A. Fleisch. — Hygiène:
30 h. M. le Dr J.-P. Chapuis. — Histoire de la gymnastique: 15 h. M. P. Kourth. — Gymnastique orthopédique: 15 h. M. le Dr P. Martin. — Méthodologie:
30 h. M. R. Tharin. — Leçons pratiques: 50 h. M. R. Tharin. — Gymnastique garçons: 60 h. M. N. Yersin. — Gymnastique filles: 60 h. M. D. Blanchet. — Athlétisme: 50 h. M. C. Bucher. — Gymnastique aux engins: 60 h. M. R. Gruaz. — Natation: 40 h. MM. N. Yersin et C. Bucher. — Jeux: 40 h. MM. C. C. Bucher et R. Gruaz.

Ouverture des cours: Les cours commenceront en octobre 1946, à l'Ecole de Médecine de Lausanne. Ils dureront jusqu'en automne 1948, période de début de la prochaine série de deux ans.

Conditions d'inscription: Les conditions requises pour la participation au cours sont celles exigées par le Règlement d'examen du 26 juin 1936 pour les candidats au diplôme fédéral No 1 de maître de gymnastique, à savoir:

être porteur d'un certificat de maturité (baccalauréat) ou d'un brevet d'instituteur ou d'institutrice primaire.

Finance d'inscription: Les participants admis à suivre les cours et, par conséquent, à subir l'examen final doivent verser une finance d'inscription de Fr. 50.— par année.

En outre, un émolument d'examen de Fr. 50.— sera demandé à la fin des cours, avant l'examen.

Renseignements: Pour toute autre demande de renseignements s'adresser à la Direction des cours, Département de l'instruction publique.

Le Directeur des cours:

R. THARIN.

Le programme des cours de l'Université de Lausanne pour le semestre d'hiver 1946-47 a été vu et approuvé par le Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Lausanne, le 25 juillet 1946.

Le Chef du Département Ed. Jaquet.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

La Société Académique Vaudoise

a été fondée en 1890 pour être

VASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Soutenir matériellement et moralement l'Université, rassembler autour d'elle des amitiés aussi nombreuses et aussi agissantes que possible,

travailler au développement de la haute culture dans le canton de Vaud.

contribucr à faire de Lausanne une ville universitaire dans la plus belle acception du mot,

tel est le but que ses fondateurs assignèrent à la Société académique vaudoise, tel est le but qu'elle se propose aujourd'hui comme en 1890.

Grâce à la générosité de ses membres, la Société Académique Vaudoise gère actuellement un capital de Fr. 300.000.—, ce qui lui permet d'accorder chaque année des subsides pour plusieurs milliers de francs, notamment pour des bourses d'étude, l'achat de livres ou d'appareils, et l'édition de travaux scientifiques.

Pour pouvoir rempiir toujours mieux son rôle, elle compte sur l'appui de tous ceux qui ont fait leurs études supérieures à Lausanne.

Etudiants d'aujourd'hui, souvenez-vous de la

Société Académique Vaudoise

quand, grâce aux études que vous aurez faites à Lausanne, vous serez en état de gaguer honorablement votre vie.

Si vous le pouvez, venez dès maintenant grossir ses range.

Cotisation annuelle: Fr. 5,-, de membre à vie; Fr. 100.-Bulletins d'adhésion au Secrétariat de l'Université.

BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES ET ARCHIVES

I. Bibliothèques.

1. Bibliothèque cantonale et universitaire (Palais de Rumine). La salle de travail est ouverte tous les jours de la semaine et toute l'année (sauf quinze jours de fermeture fin juillet pour révision) de 8 à 12 h, et de 14 à 18 h. 30; le samedi jusqu'à 17 h.

Le service du **prêt à domicile** est ouvert chaque jour, durant toute l'année, de 9 à 12 h. et de 15 à 18 h. 30; le samedi jusqu'à 17 h.

- 2. Bibliothèque de la Faculté de théologie. (Ancienne Académie, salle du séminaire). Ouverte aux étudiants et à MM. les pasteurs. S'adresser à M. le professeur Henri Meylan, bibliothécaire.
- 3. BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT (place de la Cathédrale 5 A). Ouverte aux étudiants en droit; voir les affiches.
- 4. Bibliothèques de l'Ecole des sciences sociales (bibliothèques Millioud et Pareto) (Rue Vuillermet, 2). Ouverte aux étudiants; voir les affiches.
- 5. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DE TRAVAIL DE L'ECOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES (Place de la Cathédrale 5, 2^{me} étage). Accessible aux étudiants de l'Ecole sur dépôt d'une caution de 10 fr. S'adresser â M. le professeur Jules Chuard, directeur de l'Ecole des H. E. C.
- 6. BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DE MÉDECINE (rue Caroline 20). Ouverte aux étudiants; voir les affiches.
- 7. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DE TRAVAIL DE LA FA-CULTÉ DES LETTRES (Cité devant, Maison Levade, 1er

- étage). Accessible aux étudiants immatriculés de la Faculté des lettres. S'adr. à M. le professeur G. Bon-NARD, bibliothécaire.
- 8. BIBLIOTHÉQUES DES INSTITUTS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES (Palais de Rumine et Ecole de chimie et de physique, place du Château: laboratoires de physique, chimie, zoologie, botanique, géologie, etc.). Collections spécialisées de périodiques, réservées à l'usage des instituts. Leur consultation par des personnes étrangères à ceux-ci est subordonnée à l'autorisation des directeurs intéressés.
- 9. BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DE PHARMACIE (Ecole de Chimie et de Physique, Place du Château). Ouverte tous les jours ouvrables, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h.
- 10. SÉMINAIRE DE MATHÉMATIQUES (Ecole d'Ingénieurs). Accessible à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des Sciences, sur dépôt d'une caution de 10 fr. S'adresser à M. le professeur Ch. Blanc, directeur du séminaire.
- 11. BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE D'INGÉNIEURS. Tous les jours ouvrables, sauf le samedi, de 14 à 17 h. S'adresser à M. F. LUGEON, bibliothécaire.
- 12. SALLE DE LECTURE DES ÉTUDIANTS. (Place de la Cathédrale 5, rez-de-chaussée). Tous les jours, de 8 à 20 heures.
- 13. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DE LECTURE DE LA SO-CIÉTÉ VAUDOISE DES SCIENCES NATURELLES (Palais de Rumine, sous-sol). 550 périodiques, incorporés à la Bibliothèque Cantonale à la fin de chaque année.

La salle de lecture est ouverte aux étudiants lundi et vendredi, de 10 à 12 h.; mercredi, de 14 à 16 h.

14. BIBLIOTHÈQUE CENTRALE SUISSE POUR L'ENSEI-GNEMENT COMMERCIAL, publique et gratuite (*Place de* la Cathédrale 5, 2° étaye). Ouverte lundi et vendredi, de 15 à 17 h.

II. Musées.

- 1. Musée botanique (Palais de Rumine). Pour le visiter, s'adresser au conservateur, M. le professeur A. Maillefer.
- 2. Musée zoologique (Palais de Rumine). Conservateur: M. J. de Beaumont. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.
- 3. Musée Géologique et minéralogique (Palais de Rumine). Conservateur : M. A. Bersier. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.
- 4. Musée Agricole. S'adresser au Directeur de l'Ecole d'agriculture, Marcelin / Morges.
- 5. Musée des Beaux-Arts (Palais de Rumine). Conservateur: M. J. Descoullayes. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été; de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.
- 6. Musée historique (Palais de Rumine). Conservateur: Mlle A. Reinbold. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été; de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.
- 7. Musée historiographique vaudois (Cité-Devant 2). Conservateur: Vacat. Ouvert mardi, mercredi et vendredi de 14 à 16 h. Heures de consultation: mercredi de 14 à 16 heures.
- 8. Cabinet des médailles (Palais de Rumine). Conservateur: M. C. Martin. Pour visiter, s'adresser au conservateur.

III. Archives cantonales.

Place de la Cathédrale 4. Archiviste d'Etat: M. L. Junop. Heures d'ouverture: du 15 septembre au 14 avril: de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h.— du 15 avril au 14 septembre: de 7 à 12 et de 14 à 17 h. Fermé le samedi après-midi.

FONDATIONS DIVERSES

Fonds de la Société suisse de pharmacie pour l'avancement des sciences pharmaceutiques en Suisse.

La commission scientifique de ce fonds met au concours des travaux dont la liste est indiquée par affiche.

Les conditions du concours peuvent être demandées au directeur de l'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne.

Le prix consiste en une médaille accompagnée d'une somme d'argent dont la commission fixe le montant. La distribution du prix a lieu, si possible, à l'occasion de l'assemblée générale de la Société suisse de pharmacie.

MM. les professeurs et privat docents accorderont leur appui aux étudiants en pharmacie et aux pharmaciens qui désirent entreprendre un des travaux mis au concours.

Les thèses de doctorat ne sont pas admises au concours.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de la Société suisse de pharmacie, Sihlstrasse 37, Zurich 1.

Fondation Escher-Abegg.

Pour soutenir des travaux scientifiques importants (thèses exclues) de professeurs ou d'étudiants suisses.

Voir, au secrétariat de l'Université, la brochure du 9 avril 1929 concernant la dite fondation.

Prix Charles Béguin et prix Galenica.

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, la Société Anonyme GALENICA, à Berne et Lausanne, a fondé:

- ls prix Charles Réguin, en l'honneur du Président de son Conseil d'Administration qui pendant 40 ans a servi avec fidélité, efficacement, les intérêts de la pharmacie et ses organisations professionnelles,
- le prix Galenica, en commémoration du 10^{mo} anniversaire de la Société.

Cette fondation vise à encourager auprès des étudiants en pharmacie l'étude et le développement de la pharmacie galénique.

Le prix Charles Béguin est accordé tous les deux ans pour des travaux de pharmaciens diplômés, ainsi que pour des thèses de doctorat en pharmacie.

Le prix Galenica a été transformé en 1946 en 5 bourses annuelles de Fr. 500.— chacune. L'une de ces bourses est mise à la disposition de l'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne.

Tous les étudiants en pharmacie de nationalité suisse sont admis à concourir.

Les travaux présentés doivent être rédigés dans l'une des trois langues nationales, pourvus du nom de leur auteur et adressés à la Direction de la Galenica à Berne, en deux exemplaires dactylographiés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur de l'Ecole de pharmacie.

Fondation M. A. JANGGEN

La Fondation M. A. Janggen a été instituée pour faciliter leurs études et leur formation à des étudiants bien doués, à ceux en particulier qui se destinent à une carrière universitaire.

Pour renseignements s'adresser au Conseil de la Fondation (Stiftungsrat der Janggen-Pöhn-Stiftung, St. Gallen) ou au Secrétariat de l'Université.

ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION SECONDAIRE **A LAUSANNE**

- I. Le Collège classique prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée : 10 ans ; durée des études: 6 ans. — Directeur: M. Camille DUDAN.
- Il. Le Collège scientifique prépare aux carrières industrielles et aux études scientifiques. Age d'entrée : 11 ans ; durée des études : 5 ans. — Directeur : M. Pierre Chessex.
- III. Le Gymnase classique fait suite au Collège classique et prépare aux études supérieures. Age d'entrée : 16 ans; durée des études: 2 ans; — décerne le grade de bachelier ès lettres.

Le diplôme conférant ce grade porte l'une ou l'autre des mentions: a) latin-gree; b) latin-langues modernes; c) latinmathématiques spéciales.

La mention « mathématiques spéciales » peut être ajoutée aussi à l'un ou l'autre des diplômes prévus sous lettres a et b. - Directeur : M. Jean FRANEL.

IV. Le Gymnase scientifique fait suite au Collège scientifique et prépare aux études lechniques et scientifiques supérieures. Age d'entrée : 16 ans ; durée des études : 2 1/4 ans; — décerne le grade de bachelier ès sciences.

Directeur: M. Jean FRANEL.

- V. L'Ecole supérieure de commerce prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives et à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université ; durée des études: 5 ans; âge d'admission; 14 ans. Décerne des diplômes professionnels et la maturité commerciale. -Directeur : M. Adolphe WEITZEL.
- VI. Les Ecoles normales préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. - Age d'entrée : 16 ans. Durée des études : 4 ans. — Directeur: M. Georges Chevallaz.

126 ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION SECONDAIRE

VII. L'Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne a pour but de donner une culture générale qui puisse servir de base à des études spéciales. Age d'entrée: 10 ans. Durée des études: 6 ans. — Directeur: M. Georges Panchaud.

VIII. Le Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne fait suite à l'École supérieure et prépare aux études supérieures et à l'enseignement secondaire. Age d'entrée 16 ans. Durée des études : 3 ans. — Baccalauréat ès lettres (Latin-grec ; latin-anglais). Diplôme pédagogique. Diplôme de culture générale. — Directeur : M. Marcel Monnier.

TABLE DES MATIÈRES

														raga.
Bureau de	וין	Jniv	ers	sité										3
Doyens et	. D	irec	teu	ırs										4
Présidents														4
Professeur														5
Corps prof														5
Dispositi	on	S 1	nri	nei	na ina	le		eon	ce:	rns	ınt	14	BS	
étudia:														11
					—		_							
					Fa	cul	tés							
THÉOLO(H	٤.												27
DROIT .				,										32
ECOLE 1														38
Ecole														43
Institu	T I	E P	OL	CE	SC	ΙΕΝ	TIF	ıqı	JΕ					47
MÉDECIN														48
LETTRES	; ,													58
Ecole 1														67
Cours														70
SCIENCE														72
Ecole 1														87
1	Sco	le p	oly	tec	hn	iqu	e d	e l'	Un	ive	rsi	é		
ECOLE D	'IN	(GÉ	NI.	EU.	RS				٠					95
ECOLE D														97
D.: 12 -			1	PT 7			_							104
Prix décer		_												
Sports, cu														
Renseigne	me	ents	OI.	ver	2 .			_			_		_	- 117

SEMESTRE D'HIVER 1946-1947

AVIS

Le secrétariat se trouve au Palais de Rumine. Il est ouvert du 15 octobre au 15 novembre, de 9 h. à midi et de 15 à 17 h., sauf le samedi après-midi; du 16 novembre au 11 avril il est ouvert de 10 h. à midi.

IMMATRICULATIONS

Les demandes d'immatriculation pour le semestre d'hiver doivent être déposées avant le 10 novembre.

INSCRIPTIONS

Les feuilles d'inscription aux cours doivent être demandées au Secrétariat, et lui être rendues remplies par les étudiants en

Théologie, Droit du 15 au 21 octobre
Sc. Soc., H. E. C. du 22 au 27 octobre
Médecine, Pharmacie du 28 octobre au 3 novembre
Lettres, Sciences du 4 au 10 novembre

MM. les étudiants sont tenus de se conformer à l'ordre ci-dessus.

Les finances d'inscription peuvent être réglées jusqu'au 15 novembre y compris.

Passé les dates fixées, toute demande d'inscription dont le retard n'est pas motivé sera frappée d'une surtaxe de cinq francs.

La même prescription s'applique aux étudiants qui, après le 15 novembre et sans excuse valable, se présenteront pour régler leurs finances de cours.

Prix: Fr. 1.--